



GRAND POITIERS



PAYS MÉLUSIN



PAYS CHAUVINOIS



VIENNE ET MOULIÈRE



VAL VERT DU CLAIN

2016

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

VERS UN NOUVEL ÉLAN



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le nouvel EPCI a été créé le 1^{er} janvier 2017. Que de chemin parcouru tout au long de cette année de préparation 2016 ponctuée de temps d'intense activité en création !

Pas à pas, tous les acteurs, les élus, les équipes ont pris leur place, des modes de fonctionnement ont peu à peu émergé, relayés par une communication savamment orchestrée où chacun a fait la connaissance de l'autre.

Construire et partager une culture commune du territoire, c'est toute la force de l'intercommunalité. Les intérêts devront converger pour mettre en cohérence le territoire et le rendre plus fort, en ayant le souci constant de la qualité du service public.

Je remercie chacune et chacun pour sa contribution à ce bel élan collectif qui a permis d'écrire une nouvelle page de l'histoire de l'intercommunalité de Grand Poitiers.

Alain CLAEYS

Président de Grand Poitiers Communauté d'agglomération

RAPPORT DU PRÉSIDENT : RAPPEL JURIDIQUE

L'obligation d'un rapport annuel du Président est issue du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Article L5211-39 modifié par la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - article 40 : Information sur l'obligation de rédaction d'un Rapport du Président chaque année. Le président de l'Établissement public de coopération intercommunale [EPCI] adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique

au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'Établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'Établissement public de coopération intercommunale.

MENTION PRÉALABLE SPÉCIALEMENT POUR L'ANNÉE 2016

Le Rapport du Président établit habituellement une synthèse des réalisations de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Cette nouvelle édition est un peu particulière. En effet, 2016 est une année préparatoire en vue de la création au 1^{er} janvier 2017 d'un nouvel EPCI, Grand Poitiers Communauté d'agglomération (GPCA) à partir de la fusion de 5 EPCI :

- > la Communauté d'agglomération Grand Poitiers (CAGP ou GP)
- > la Communauté de communes Pays chauvinois (CCPC) (partiellement)
- > la Communauté de communes Pays mélusin (CCPM)
- > la Communauté de communes Val Vert du Clain (CCVVC)
- > la Communauté de communes Vienne et Moulière (CCVM).

Le Rapport du Président 2016 sera alors porté par le Président d'un nouvel EPCI créé en 2017 mais il fait état des réalisations des 5 EPCI avant fusion.

Le document en question présente donc les réalisations de chacun des EPCI qui avaient une existence juridique en 2016.

Compte tenu de ce contexte, les trombinoscopes des élus ainsi que les différentes commissions de chaque EPCI ne sont pas présentés.

En revanche, les compétences de chaque EPCI sont listées mais de manière synthétique.

Pour mettre en évidence l'importance de cette année préparatoire à la fusion et au passage en Communauté urbaine (CU), une introduction commune (contextualisation) a été rédigée. Des temps forts de cette année préparatoire ont été ajoutés.

Les faits marquants en termes de réalisations ont été mis en commun.

Les réalisations comme la présentation des comptes administratifs sont quant à eux présentés par EPCI.

SOMMAIRE

I . PRÉSENTATION GÉNÉRALE	/ 05	V . PAYS MÉLUSIN	/ 74
A. Le territoire	/ 06	A. Réalisations par compétence	/ 76
B. Les repères institutionnels	/ 08	B. Compte administratif 2016	/ 84
C. Temps forts de l'année préparatoire 2016	/ 10	VI . VAL VERT DU CLAIN	/ 90
D. Contextualisation 2016	/ 14	A. Réalisations par compétence	/ 92
II . FAITS MARQUANTS	/ 26	B. Compte administratif 2016	/ 100
III . GRAND POITIERS	/ 32	VII . VIENNE ET MOULIÈRE	/ 106
A. Réalisations par compétence	/ 34	A. Réalisations par compétence	/ 108
B. Réalisations des fonctions supports	/ 51	B. Compte administratif 2016	/ 114
C. Compte administratif 2016	/ 57	VIII . PERSPECTIVES 2017	/ 120
IV . PAYS CHAUVINOIS	/ 66		
A. Réalisations par compétence	/ 68		
B. Compte administratif 2016	/ 70		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Église de Béruges



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le territoire



Source Préfecture de la Vienne
Publié en juin 2014

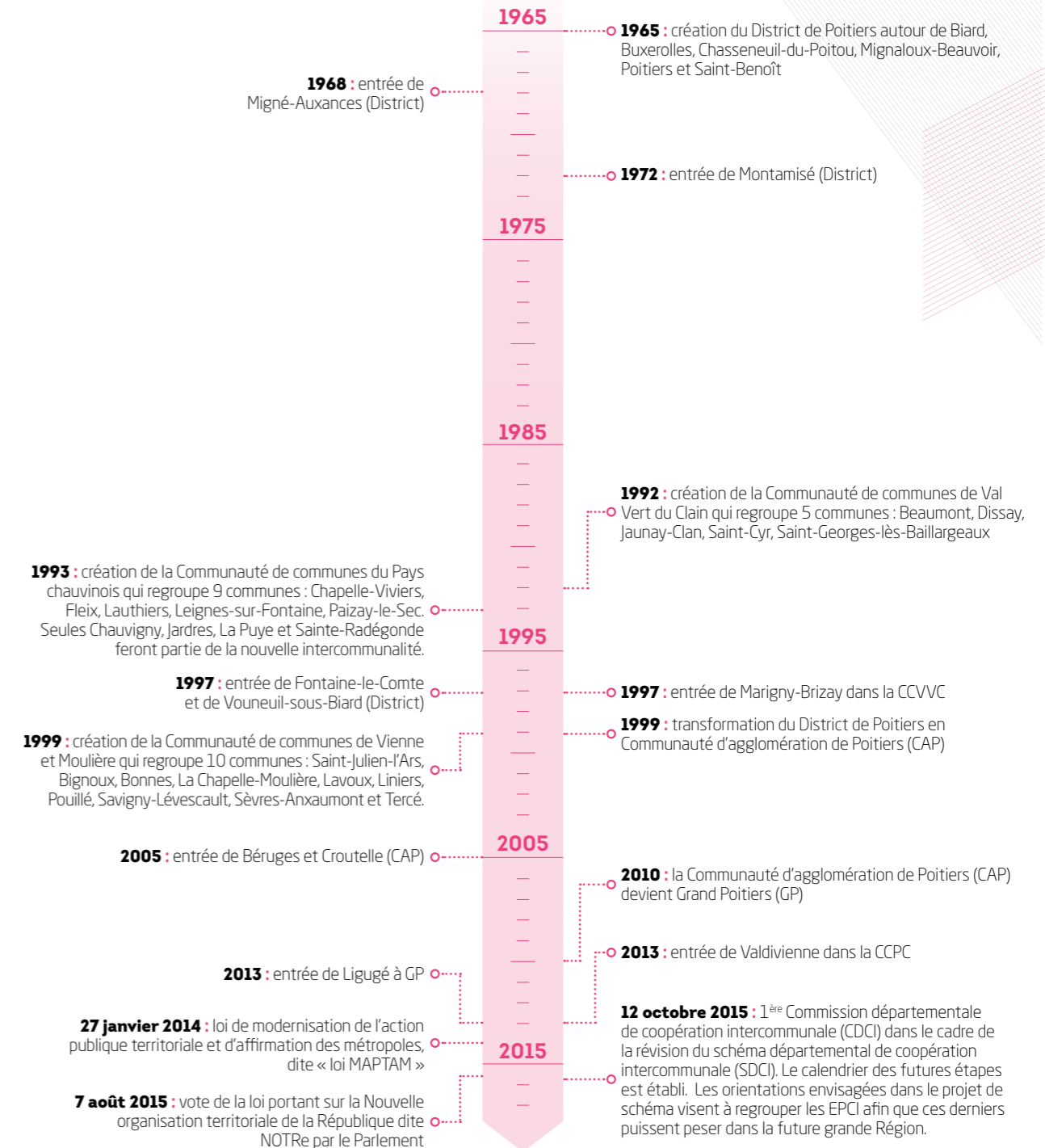
- 1 - CC du Pays Loudunais
- 2 - CA du Pays Châtelleraudais
- 3 - CC Vienne et Gartempe
- 4 - Grand Poitiers Communauté d'Agglomération
- 5 - CC des Vallées du Clain
- 6 - CC du Haut-Poitou
- 7 - CC du Civraisien en Poitou



Source Préfecture de la Vienne
Publié en décembre 2016

Les repères institutionnels

Vue de Migné-Auxances



Temps forts de l'année préparatoire 2016

01/01 Transfert du personnel mutualisé de la Ville de Poitiers à Grand Poitiers dans le cadre des services communs définis par le schéma de mutualisation (550 agents)

13/01 Réunion des DGS des 13 communes de Grand Poitiers : le nombre de réunions a été multiplié en 2016 pour favoriser les échanges

08/02 La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a décidé la fusion des EPCI Grand Poitiers, du Pays méluusin, de Vienne et Moulière, du Pays chauvinois (4 communes sur 10) et de Val Vert du Clain. Cette nouvelle carte territoriale prend effet au 1^{er} janvier 2017.

11/02 1^{ère} Commission locale d'évaluation de transfert de charges (CLETC) réunissant les Maires des communes de GP : les CLETC sont précédées de pré-CLETC mettant en présence les DGS des communes.

12/02 Délibération du Conseil communautaire de GP (13 communes) pour acquérir les compétences d'une CU

11/03 Adoption du schéma de mutualisation par le Conseil communautaire de GP

16/03 Institutionnalisation d'un Comité de pilotage Intercommunalité coanimé par MM. BARREAU et MARTIN

19/03 1^{ère} Conférence des Maires des 42 communes concernées par la fusion des 5 EPCI afin d'organiser les modalités de la fusion et de mettre en place une gouvernance partagée de pilotage du projet de fusion. Les 42 Maires ont décidé de reconduire ce format d'échanges à d'autres dates en 2016. Ils ont également décidé de constituer 4 groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Finances
- Organisation (notamment en pôles territoriaux) et compétences
- Projet de territoire
- Communication auprès du grand public et de tous les Conseillers municipaux.

Le lancement d'une étude financière a été acté.

25/03 Arrêté préfectoral portant sur le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Vienne

08/04 1^{ère} réunion des DGS des 5 EPCI

10/05 Réunion de rencontre des équipes de direction des 5 EPCI

20/05 1^{er} Forum Intercommunalité à l'Université de Poitiers ouvert aux cadres et encadrants des 5 EPCI et des 13 communes de Grand Poitiers sous format d'échanges, de conférences, d'ateliers et de documentation sur divers sujets liés à la fusion intercommunale.

28/05 2^{ème} Conférence des Maires à Poitiers Elle a porté notamment sur un point d'étape des travaux des 4 groupes de travail d'élus et sur l'anticipation financière.

09/06 Arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre du futur EPCI pour la mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Les arrêtés du 19 juin (pour Jaunay-Marigny) et du 16 juin (pour Beaumont-Saint-Cyr) portant sur la création des communes nouvelles de Jaunay-Marigny et Beaumont-Saint-Cyr ont été publiés au Journal officiel (JO) des 22 et 23 octobre 2016.

24/06 Délibérations du Conseil communautaire de Grand Poitiers portant sur l'intérêt communautaire (uniquement les équipements sportifs et culturels), les montants des rapports de CLETC, les créations de postes pour les parkings, les conventions de gestion voirie et tourisme, la représentation des syndicats...

Séminaire des maires, juillet 2016 à Saint-Cyr



24/06 1^{ère} des deux rencontres de partage des pratiques opérationnelles entre les EPCI pour la mise en œuvre d'un fichier panorama des équipements du futur EPCI

01/07 Grand Poitiers (13 communes) exerce les compétences d'une Communauté urbaine.

11/07 3^{ème} Conférence des Maires sous forme de séminaire à Saint-Cyr

Cette Conférence des Maires a fait le point sur :

- les futurs arrêtés préfectoraux prévoyant le passage en CU pour le 1^{er} semestre 2017
- le futur nom du nouvel EPCI
- les premières conclusions des 4 groupes de travail des Maires
- les compétences du futur EPCI
- la présentation des premières analyses du cabinet financier FCL

- les premières conclusions d'Algoé sur l'organisation territoriale (pôles territoriaux) et l'organisation provisoire des services, à partir du 1^{er} janvier 2017
- le rôle d'accueil privilégié réservé aux communes
- le périmètre des pôles territoriaux différent de celui des EPCI actuels et avec une fonction logistique / technique
- la gouvernance et la composition de la future Assemblée la présentation du site internet de projet pour la future CU
- une présentation des premiers travaux du Projet de territoire privilégiant 3 thématiques :
 - > l'innovation
 - > le numérique et l'éducation
 - > le tourisme et le patrimoine.
- la présentation du site internet de projet pour la future CU
- la présentation d'un Pacte de gouvernance.

Le Président du Département, M. BELIN, et le Secrétaire Général de la Préfecture, M. SOUMBO, ont participé à cette Conférence.

Séminaire des maires.
juillet 2016 à Saint-Cyr



09/09 1^{ère} des trois sessions de rattrapage du 1^{er} Forum

Avant la mise en place du 2^{ème} Forum Intercommunalité, 3 sessions de rattrapage ont été organisées pour les cadres et encadrants des 29 autres communes mais également aux personnes qui étaient absentes au Forum de mai :

- Ce temps comprend :
- présentation et échanges autour des chantiers et des enjeux de l'EPCI
 - ateliers d'information technique sur les aspects financiers et RH de la fusion des EPCI
 - ateliers de découverte et de connaissance du territoire
 - atelier pratique « cadre, modalités et mécanismes du transfert de charges »

30/09 4^{ème} Conférence des Maires, à Poitiers, consacrée à la présentation de l'analyse financière du cabinet FCL

02/11 1^{ère} Réunion des DGS des 42 communes

14/11 5^{ème} Conférence des Maires / séminaire, à Chauvigny.

- 10 Commissions thématiques proposées
- la composition du Bureau communautaire : le Président, 15 Vice-Présidents 14 Délégués du Président
- le Règlement intérieur (RI) des instances
- le cycle des instances : Conférence des Maires - Bureau - Commissions - Conseil
- présentation de l'organisation provisoire au 1^{er} janvier 2017
- projet de budget pour 2017
- organisation territoriale des futurs centres de ressources
- présentation des axes du projet de territoire

22.22/11 Organisation de réunions d'information dans chacune des Communautés de communes (CC) par la DRH afin de répondre aux questions sur les situations individuelles

23/11 2^{ème} Forum de l'intercommunalité à Chasseneuil-du-Poitou mettant en présence les cadres et encadrants des 5 EPCI, des 42 communes et du CCAS de Poitiers, avec pour objet :

- une conférence sur l'histoire pour donner corps au nouveau territoire
- une information sur l'organisation provisoire au 1^{er} janvier 2017 par M. MARTIN
- des ateliers axés autour des réponses à apporter aux habitants sur les questions qu'ils se posent au quotidien et sur le niveau de service rendu notamment pour les agents en situation d'accueil

24/11 Réunion d'information sous la forme de comité technique rassemblant les représentants du personnel (membres des Comités techniques concernés par la fusion des 5 EPCI (Grand Poitiers, Pays mélusin) et le Centre de gestion pour les 3 autres Communautés de communes (CC)) pour présenter l'organisation provisoire et pour organiser le fonctionnement des instances consultatives du personnel du nouvel EPCI

16/12 Arrêtés préfectoraux portant sur la création du nouvel EPCI issu de la fusion et fixant le nombre et la composition des sièges du futur Conseil communautaire. **Le nom du futur EPCI est Grand Poitiers Communauté d'agglomération (GPCA).**

31/12 Transfert des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire à Grand Poitiers

Contextualisation 2016

Dans le contexte juridique de la loi NOTRe principalement, les 5 EPCI ont créé les conditions pour la mise en place de la fusion et pour le passage en CU.

Ces démarches ont des enjeux communs dans les domaines suivants :

- territorial
- financier (augmentation des dotations pour l'intercommunalité)
- organisationnel.

En devenant une Communauté urbaine, l'intercommunalité aura davantage de poids dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les défis suivants seront à relever :

- se positionner dans la nouvelle Région
- mettre en place une culture commune du territoire
- créer une identité du territoire
- créer un « esprit communautaire ».

Il s'agit de favoriser un développement harmonieux du territoire et de renforcer son attractivité.

Pour résumer, 2016 a été une année de **travail préparatoire** mais non moins essentielle. Cette préparation a eu pour but d'anticiper à la fois et la fusion de 5 EPCI au 1^{er} janvier 2017 en vue de la création d'un nouvel EPCI aux statuts d'une Communauté d'agglomération (CA) et la transformation en Communauté urbaine (CU) au cours de l'année 2017 (1).

2016 a été également une année essentielle pour la **relance des contractualisations** avec différents partenaires institutionnels (2).

1 : TRAVAIL PRÉPARATOIRE

• L'anticipation des compétences du futur EPCI aux statuts d'une CA, puis aux statuts d'une CU

Le nouvel EPCI fusionne les 5 intercommunalités (la Communauté d'agglomération Grand Poitiers et 4 Communautés de communes) au 1^{er} janvier 2017 et possède les statuts d'une Communauté d'agglomération (CA). Il a donc une nouvelle personnalité morale. Cette nouvelle structure deviendra une Communauté urbaine (CU) au cours de l'année 2017.

Par voie de conséquence, 2016 a été l'année de **l'anticipation simultanée et croisée** des compétences de la future CA et celles de la future CU. Cette anticipation a impliqué un chevauchement des calendriers.

Concernant le passage en Communauté urbaine (CU) en 2017, celui-ci implique que la Communauté d'agglomération Grand Poitiers acquiert en amont les compétences de la future CU. Au 1^{er} juillet 2016, Grand Poitiers exerce par anticipation ces compétences.

Concernant les statuts de CA du nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2017, cet EPCI a les compétences obligatoires et les compétences optionnelles d'une CA.

Les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre facultatif par les communes aux EPCI existants avant la fusion, sont exercées par le nouvel EPCI sur les anciens périmètres des EPCI ayant fusionné. Pour rappel, sur le territoire de Grand Poitiers (à 13 communes), ce sont les compétences de la CU qui sont exercées sur son territoire

Dans un délai d'un an pour les compétences optionnelles et deux ans pour les compétences facultatives, le nouvel EPCI doit choisir s'il étend ces compétences à l'ensemble du territoire ou bien s'il les restitue aux communes.

En attendant, il faut gérer pendant cette période transitoire un nouveau territoire avec une **mosaïque de compétences**.

Au cours de 2017, la CA devra acquérir en amont les compétences de la CU sur l'ensemble du territoire avant le passage officiel en CU.

En termes de statuts, il a fallu anticiper les compétences de la CA d'un EPCI fusionné et également les compétences obligatoires de la CU.

Concrètement, les compétences ont été examinées :

- > pour la Communauté d'agglomération (CA) créée le 1^{er} janvier 2017 : des compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives d'une CA au vu des compétences de Grand Poitiers (à 13 communes) et celles des 4 Communautés de communes
- > pour la Communauté urbaine (CU) en 2017 : les compétences obligatoires d'une CU au vu des compétences de la CA du 1^{er} janvier 2017.

PERSPECTIVES

- Vendredi 17 février
Conseil communautaire :
délibération sur
l'extension des
compétences en vue du
passage en CU
- Vendredi 31 mars
Conseil communautaire :
délibération sur la
transformation en CU
Dans un délai de 3 mois :
délibération de chaque
commune
- Fin juin - début
juillet
Arrêté préfectoral

Pour illustrer ces travaux, un tableau de recensement des délibérations à prendre pour les évolutions intercommunales pour les Conseils de 2016 dans le cadre de la mise en place du nouvel EPCI a été élaboré.

• La préparation de la gouvernance du futur EPCI

La Conférence des Maires s'est réunie 5 fois en 2016 avant d'être institutionnalisée en 2017 dans le Règlement intérieur du nouveau Conseil communautaire.

La première Conférence des Maires en mars 2016 a acté la méthodologie, le calendrier et la gestion du projet de fusion.

Ces conférences sous format de séminaire et les groupes de travail composés de Maires ont permis aux élus de mieux se connaître et de commencer à forger une culture commune.

Dans ce cadre, la gouvernance du nouvel EPCI a été préparée :

- > la composition du futur Conseil communautaire comprenant 91 membres (et 31 suppléants) à partir des éléments suivants :
 - 1- pour les communes de moins de 1 000 habitants, les 2 premiers de l'ordre du tableau (1 titulaire + 1 suppléant).
 - 2- pour les communes de plus de 1 000 habitants, c'est un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne.
- > la composition du Bureau communautaire qui comprend le Président, les Vice-Présidents (15) et les Délégués du Président (14)
- > le cycle des instances : Conférence des Maires - Bureau - Commissions - Conseil
- > les 10 Commissions thématiques proposées en novembre.

• Mise en place de la Commission locale d'évaluation de transfert de charges (CLETC)

Dans le cadre de l'acquisition des compétences de la CU, plusieurs CLETC se sont réunies en 2016 pour Grand Poitiers (à 13).

Elles ont examiné les conséquences du passage en Communauté urbaine notamment sur deux plans :

- 1- la dotation de solidarité communautaire (DSC)
- 2- l'attribution de compensation (AC) et la mutualisation

Les compétences étudiées sont les suivantes : voirie, tourisme (Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou, Saint-Benoît), réseau de chaleur (Poitiers), la ZAE de Beaubâton (Mignaloux-Beauvoir), parkings et aires de stationnement.

PERSPECTIVES

- 12 janvier 2017
Conférence des Maires à Lusignan ; 2 sujets sont examinés en particulier : les centres de ressources et le Règlement intérieur (RI)
- 16 janvier
Conseil d'installation avec élection du Président et désignation des Vice-Présidents, des Délégués du Président
- 23 janvier
Second Conseil communautaire avec désignation des représentants dans les différents organismes

CHIFFRES CLÉS

- **45** équipements transférés nécessitant la rédaction de 50 contrats juridiques soit sous forme de procès-verbal de transfert, soit sous forme d'autorisation d'occupation temporaire parfois suivie par des autorisations de sous-occupation selon la nature de l'équipement.
- **6** communes concernées : Buxerolles, Croutelle, Vouneuil-sous-Biard, Saint-Benoît, Chasseneuil-du-Poitou et Poitiers.
- **180 000 m²** de patrimoine après les transferts de la Ville de Poitiers et après la fusion avec les autres EPCI

Plusieurs CLETC ont pour objet le chiffrage des transferts des établissements culturels et des équipements sportifs.

Le transfert des équipements a induit l'élaboration de procès-verbaux et des conventions nécessaires à ces transferts.

• Préparation du budget fusionné des 5 EPCI

Pour mener une étude financière et comptable des budgets des 5 EPCI, avec analyse des risques juridiques, et in fine, pour établir un budget fusionné en 2017, les 5 EPCI se sont appuyés sur un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le Cabinet FCL. Pour ce faire, la commande a été conventionnée et financée par les 5 EPCI.

La 1^{ère} phase a permis de déterminer les engagements financiers d'ici fin 2016 et ce qui doit être porté par la nouvelle structure.

La 2^{ème} phase a eu pour but de définir un budget théorique agrégé des 5 EPCI avec une base de référence pour construire le budget 2017.

L'objectif est de définir un cadre pour la préparation du budget 2017 du nouvel EPCI.

• Calendrier de la clôture budgétaire de l'exercice 2016 de Grand Poitiers et préparation des engagements, des factures et des marchés publics au début de l'année 2017

Concernant le traitement des factures, seules les factures arrivées jusqu'au 2 décembre sont mandatées sur l'exercice 2016 du budget de Grand Poitiers. Une communication aux fournisseurs est mise en place pour les en informer. Les factures arrivées postérieurement au 2 décembre sont mandatées en 2017 par le nouvel EPCI étant donné le changement de personnalité morale au 1^{er} janvier 2017 et les 5 EPCI n'existant plus juridiquement.

Ceux-ci ont adressé un flyer commun mais personnalisé à leurs fournisseurs respectifs pour les informer de la démarche générale et de la date limite à laquelle ils devaient envoyer leurs factures.

Le nouvel EPCI se substituant de plein droit aux 5 EPCI, les contrats et marchés seront automatiquement transférés sur la nouvelle entité. Un courrier a été adressé par chaque EPCI à ses fournisseurs respectifs pour les informer du basculement de leurs contrats/marchés sur le nouvel EPCI.

PERSPECTIVES

- Vendredi 17 février 2017
présentation du rapport des orientations budgétaires (ROB) au Conseil communautaire du nouvel EPCI
- Vendredi 31 mars 2017
vote du budget 2017

◦ Préparation de l'organisation provisoire et RH

Si l'organisation provisoire, puis l'organisation définitive sont prévues, un des enjeux est la continuité des services à la création du nouvel EPCI.

L'organisation dite provisoire opérationnelle au 1^{er} janvier 2017 se fonde sur les compétences du nouvel EPCI.

Pour la mise en place d'un nouvel EPCI, la loi NOTRe prévoit une organisation provisoire notamment pour les postes d'emplois fonctionnels (DGS, DGA) :

- > le DGS de l'EPCI le plus important en population est le DGS provisoire du nouvel EPCI
- > les DGA de l'EPCI le plus important en population restent DGA
- > les DGS sur emplois fonctionnels des autres EPCI deviennent DGA du nouvel EPCI à titre provisoire.

Un organigramme « provisoire » jusqu'à la réunion d'un Comité technique (CT) a été présenté à la Conférence des Maires. Il s'appuie sur les anciens DGS des Communautés de communes qui ont pour missions d'assurer la transition avec les anciens EPCI (notamment les personnels) et de gérer les compétences « territorialisées » telles la petite enfance.

Après le Conseil communautaire d'installation, ce CT ne peut avoir lieu qu'après l'organisation d'élections syndicales (prévues le 30 juin 2017).

Cette organisation provisoire entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et préfigure l'organisation dite « définitive » du nouvel EPCI suite au CT de juin 2017. Cette dernière devra intégrer l'organisation des centres de ressources.

En perspective de la fusion des 5 EPCI, du schéma de mutualisation et du passage en Communauté urbaine, une formation a été réalisée pour réunir les acteurs impliqués dans le transfert de la compétence voirie autour d'un projet commun. L'enjeu est d'aboutir à une vision partagée de la voirie. Un dispositif de formation est mis en œuvre à destination des encadrants du domaine voirie de la future CU (19 agents) avec pour objectif de construire une vision et des modalités de fonctionnement partagées en partant de l'expérience et du niveau d'organisation de chacun (urbain/périurbain/rural).

CHIFFRES CLÉS

→ 1^{er} septembre 2016
premiers enregistrements des dossiers des agents des 4 CC.

→ 1^{er} novembre
premiers calculs des paies des CC « à vide » pour fiabilisation des enregistrements carrières.

→ 30 décembre
Migration de l'ensemble des boîtes électroniques et création de toutes les boîtes électroniques des nouveaux agents du futur EPCI.

CHIFFRES CLÉS

→ **210** dossiers d'agents des CC enregistrés pour 152 transférés au 1^{er} janvier 2017.

PERSPECTIVES

→ Harmonisation des règles de gestion RH en 2017 pour une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

◦ L'anticipation d'une territorialisation de l'action du futur EPCI notamment par la création de centres de ressources

Avec l'appui de l'AMO Algoé, une étude a porté sur la mise en place de structures territoriales sur le territoire du futur EPCI conciliant les enjeux de proximité et de réactivité.

L'enjeu est de définir le périmètre d'intervention de ces futures structures sur les plans géographiques, organisationnels, opérationnels...

Plusieurs principes ont été définis au cours de 2016 :

- > la terminologie a été actée : des centres de ressources permettront la mise en œuvre des actions de proximité
- > en termes de gouvernance, la territorialisation résulte d'une logique de déconcentration plutôt que d'une logique de décentralisation
- > les mairies sont les guichets de la future Communauté urbaine
- > l'élaboration de nouveaux territoires pertinents n'épousent pas forcément les territoires des anciens EPCI
- > sur un plan organisationnel, il s'agit de garantir la continuité du service public, l'action des services de l'administration et de proposer des éléments à intégrer dans le futur organigramme.

Dans la future organisation, il faudra prendre en compte :

- > la polyvalence des équipes dans les différents territoires
- > la coordination avec les syndicats mixtes (eau, déchets, etc.).

◦ Préparation d'un projet de territoire de la Communauté urbaine (CU) : élaboration des axes du Projet

Tout l'enjeu de l'élaboration d'un Projet de territoire est de créer une dynamique collective.

Cette élaboration se traduit par :

- 1- la construction d'un diagnostic de territoire
- 2- la construction d'une culture commune du territoire
- 3- l'amorce de débats autour des futurs documents stratégiques locaux (PLU, SCOT, Plan Climat...).

PERSPECTIVES

→ Mise en place des centres de ressources entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

Technopole du Futuroscope
Chasseneuil-du-Poitou



La rédaction d'atlas portant davantage sur les éléments cartographiques et géographiques constitue la 1^{ère} étape pour un diagnostic commun. Les 4 atlas thématiques sont :

- 1- démographie
- 2- économie et tourisme
- 3- équipements et accès aux services
- 4- environnement.

Le processus d'impulsion du projet de territoire se décline en 3 phases :

- > avril-juillet : apprendre à se connaître et à travailler ensemble
- > juillet – décembre : construire une culture commune et définir les principaux axes stratégiques
- > dès janvier 2017 : engager le processus d'élaboration et de concertation du projet de territoire

Deux groupes de travail distincts composés d'une quinzaine de Maires des 40 communes et d'environ 50 agents (toutes directions et ex EPCI confondus) se sont réunis une dizaine de fois pour définir les grands axes du projet de territoire du futur Grand Poitiers.

5 enjeux ont été retenus :

- > utiliser tout le potentiel des étudiants et de l'appareil de formation et recherche
- > exploiter la fonction de territoire carrefour
- > jouer la carte du territoire vert et humain
- > s'appuyer sur notre patrimoine historique et sur le rayonnement du Futuroscope
- > créer une dynamique économique à partir de l'emploi public.

Les axes transversaux du Projet de territoire seraient :

- > attirer
- > entreprendre
- > aménager
- > vivre au quotidien
- > protéger.

Les piliers du Projet de territoire définis en 2016 sont :

- > la qualité de vie remarquable
- > l'attractivité
- > les services à la population / la proximité.

CHIFFRES CLÉS

→ **300** participants à chaque session du Forum de l'intercommunalité.

◦ Création d'un dispositif d'accompagnement des évolutions de l'intercommunalité en interne

La mise en place d'un dispositif d'information et d'accompagnement sur l'évolution de l'intercommunalité, à destination de l'encadrement et des agents, s'est concrétisée par les actions suivantes :

- > organisation et programmation de deux « forums des cadres de l'interco » à destination des cadres et encadrants des EPCI, des communes et du CCAS de Poitiers
- > réalisation d'une exposition « les chiffres clés de l'interco » mise à disposition des directions, des Communautés de communes et des communes
- > parution de Picto n° 25 « un territoire qui nous rassemble », proposant des infographies explicatives et une cartographie sur le territoire, la présentation des 5 EPCI, l'exemple de la fusion d'une autre agglomération française et de nombreux portraits d'agents. (diffusion élargie aux 29 communes hors Grand Poitiers)
- > création d'un « interkit », base documentaire sur l'intercommunalité, à destination des Maires et DGS des 42 communes.

◦ Communication dédiée aux habitants de la future Communauté urbaine

Un site internet, **un-nouveau-grand-poitiers.fr**, a été mis en ligne début juillet. Il ne s'agit pas d'un site institutionnel mais d'un site de projet (site pédagogique et évolutif). Ce site n'est donc pas le site de la future CU. Il s'adresse principalement aux habitants du futur EPCI. En effet, l'objectif est de donner des explications sur les changements et de répondre à des questions pratiques via des infographies animées notamment. Le site propose une cartographie du territoire et toutes les communes sont présentées.

Un magazine de Grand Poitiers (mars/avril/mai 2016) (GP 13) a été dédié à la nouvelle intercommunalité. Une lettre d'information a été diffusée à tous les habitants du futur territoire en novembre 2016.

Forum de l'Intercommunalité



2 : LE RENFORCEMENT DES CONTRACTUALISATIONS

En 2016, un axe fort de travail a porté sur la relance et le renforcement des contrats de co-financement avec les institutions.

◦ L'inscription au sein des nouveaux Contrats de ruralité avec la Préfecture

Issu de la circulaire du Premier Ministre du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local, le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) a été scindé :

- > les investissements liés à des thématiques demandées par l'État
- > le cofinancement des contrats de ruralité destinés aux centres bourgs dits ruraux.

Concernant les Contrats de ruralité dont les signataires seront les EPCI ou les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), la Préfecture a demandé l'élaboration des diagnostics (atouts - faiblesses) pour la fin 2016.

Les contrats de ruralité signés par les EPCI et la Préfète de Département portent sur six volets :

- > accessibilité aux services et aux soins
- > développement de l'attractivité
- > redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités, soutien au commerce de proximité
- > mobilités
- > transition écologique
- > cohésion sociale.

Le Contrat de ruralité sera financé, sur une base annuelle, par :

- > le FSIL 2017 qui comportera une part spécifiquement dédiée aux contrats de ruralité (cumulable avec la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et avec la part du FSIL dédiée aux grandes priorités d'investissement)
- > l'ensemble des financements de droit commun portant sur les six volets du contrat : dotations, volets territoriaux du Contrat de plan État-Région (CPER), crédits européens, appels à projets.

PERSPECTIVES

→ 24 février
signature du contrat-cadre par le Président et la Préfète de la Vienne

→ Avant le 30 juin 2017
signature des contrats de ruralité

Les communes bénéficiaires seront celles identifiées comme « rurales » situées hors unité urbaine de plus de 50 000 habitants. Le montant du FSIL pour l'ensemble du Département de la Vienne s'élève à 1 million €. L'objectif pour le futur EPCI est de faire financer au maximum les projets des communes rurales ou bénéficiant aux territoires ruraux et dont les travaux débiteront en 2017.

◦ Le nouveau « Contrat d'attractivité » avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Ce contrat consiste en la sanctuarisation de financements par thématiques sectorielles. Il porte sur un périmètre qui correspond au bassin d'emploi comprenant 3 EPCI :

- > GPCA
- > CC Vallées du Clain
- > CC du Haut-Poitou.

◦ Le nouveau Contrat avec le Département : le programme d'aide aux collectivités du Département (ACTIV)

Le Département met en place une nouvelle politique territoriale dénommée dispositif d'Accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne (ACTIV).

ACTIV est composé de 5 volets :

- > les projets départementaux
- > les projets de territoire
- > les projets d'initiative locale
- > les appels à projet
- > les projets d'autres partenaires.

Le contrat de développement se présente sous le volet second. Le dispositif comprend un contrat pour l'année 2016 (qui prendra la forme d'une convention) et un autre contrat pluri-annuel 2017-2020.

Il est attendu que le nouvel EPCI reprenne les 5 contrats des ex-EPCI. Le Contrat devra insister sur l'attractivité et la solidarité.

◦ Les financements de l'Union européenne au titre de l'ITI

En ce qui concerne le FEDER (Fonds européen de développement régional), un financement spécifique appelé « axe urbain » ou, selon la Commission européenne, « Investissement territorial intégré » (ITI) de 12 millions €, sera attribué aux 4 agglomérations de l'ex-Région Poitou-Charentes.

Ces fonds visent à soutenir des stratégies urbaines intégrées mises en œuvre à travers des projets de territoire structurants. Grand Poitiers a proposé en 2015 au titre de l'ITI des projets d'envergure qui répondent aux grands enjeux définis par l'Union européenne tels que l'innovation et le développement de l'économie numérique, la maîtrise des énergies dans ses grands équipements et la prise en compte de la biodiversité.

La Région a validé la stratégie en juin 2016 et a permis de réserver les crédits de l'ITI, d'un montant de 3 millions €, sur les 3 projets suivants :

- > le projet d'aménagement de l'îlot Tison à Poitiers
- > le réseau de chaleur des Couronneries
- > la billetterie de Vitalis.

CHIFFRES CLÉS

→ **3 millions €** au titre du FEDER pour les grands projets « urbains » de Grand Poitiers

Eglise
Celle-L'Evescault



◦ Inscription de Grand Poitiers pour la 1^{ère} fois dans 3 programmes européens Interreg Sudoe et Interreg Atlantique

Grand Poitiers a décidé d'aller chercher des financements européens dévolus à l'innovation pour le développement de ses données ouvertes et l'internationalisation de ses petites et moyennes entreprises. Deux secteurs d'activité sont concernés : les biotechnologies et le numérique. Via un projet Interreg SUDOE et 2 projets Interreg Atlantique, 80 % des dépenses qui serviront à identifier des marchés internationaux et à développer deux applications valorisant notre patrimoine historique seront prises en charge par l'Union européenne. L'Université de Poitiers, une quinzaine d'entreprises et Grand Poitiers travaillent de concert sur ces projets.

◦ Signature de la convention avec la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - GP - Ville

Un protocole de coopération avec la CDC a été signé le 23 octobre 2013 par Grand Poitiers et la Ville de Poitiers pour la période de 2013 à 2017, prolongé jusqu'à la fin de l'année 2018.

Ce protocole prend la forme d'une convention dans laquelle la CDC cible un travail sur quatre transitions auxquelles sera confronté le territoire de Grand Poitiers ainsi que trois projets prioritaires.

Les 4 axes stratégiques de la CDC sont les suivants :

- > transition économique et numérique
- > transition territoriale
- > transition écologique et environnementale
- > transition démographique.

3 actions prioritaires sont proposées :

- > élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier
- > schéma directeur de la ville numérique, intelligente et innovante
- > étude en lien avec celle sur la ville intelligente sur la valorisation de Poitiers comme smart city (construction d'argumentaire).

CHIFFRES CLÉS

→ **260 000 €**
de co-financement
de la part de la CDC

LES FAITS MARQUANTS



LES FAITS MARQUANTS

RELATIFS AUX RÉALISATIONS
2016 (communs aux 5 EPCI)

Janvier

1^{ER} : Mise en place du nouvel organigramme et création des services communs suite au transfert d'agents à Grand Poitiers. (GP)

11 : Déménagement du siège de la CCPC.

17 : 24 000 virus ont été bloqués par le pare-feu de GP.

21 AU 26 : Journées mondiales de l'eau sur le thème « l'eau et la culture », notamment à Biard et dans le quartier de Bellejouanne à Poitiers. (GP)

A **DU 26 AU 28** : 17^{ème} édition de la Gamers Assembly au Parc des expositions. (GP)

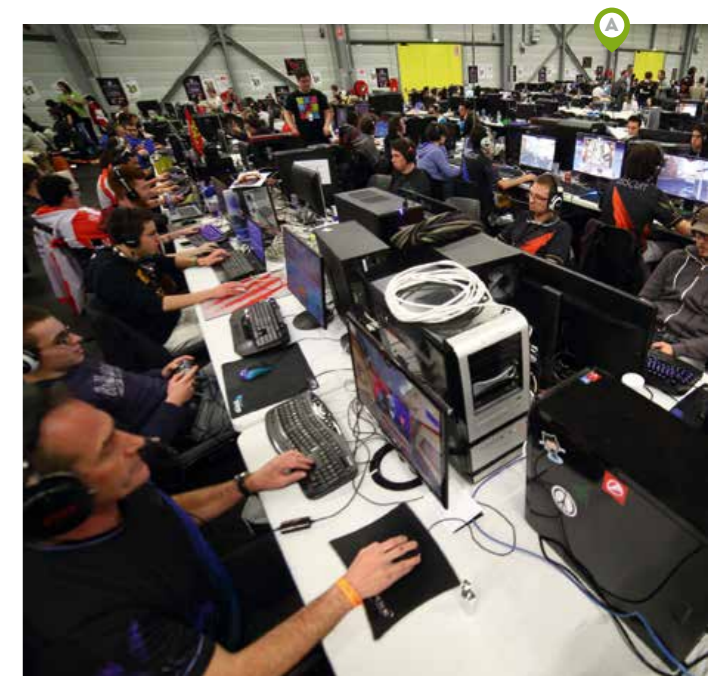
Février

1^{ER} : Présence de Grand Poitiers au Salon des entrepreneurs à Paris, salon dédié à la création et au développement des entreprises (création, reprise, franchise, développement, financement, innovation, transmission...). (GP)

Mars

4 : Première réunion de la Commission intercommunale du logement. (GP)

DU 14 AU 18 : Grande semaine de la petite enfance (multi-accueil Croq'Lune) : parents et professionnels ont eu la possibilité de se retrouver dans tous les lieux d'accueil autour d'ateliers-jeux sur le thème « Autour de l'enfant créateur ».



Avril

6 : 1^{ère} Réunion d'encadrement du DGS (Parc des expositions) présentant principalement la démarche Intercommunalité et la feuille de route RH. (GP)

Mai

B 2 : Inauguration de l'Agence de location CAP sur le Vélo au Pôle d'échange : cet espace de 150 m² a été aménagé concomitamment avec la gare routière. (GP)



DU 6 AU 8 : Lors de la 39^{ème} édition du meeting de natation organisé par le Stade poitevin natation à la piscine de la Ganterie, près de 200 nageurs de toute la France métropolitaine et d'Outre-mer ont participé à cette compétition. (GP)

26 : Signature de la convention avec la Caisse des dépôts et des consignations. (GP)

29 : 12^{ème} édition du Marathon Poitiers-Futuroscope. La course est désormais lancée du parc de Blossac mais de la place Leclerc. 3 198 personnes étaient au départ de la course (1 155 pour le marathon et 2 043 pour le semi-marathon), soit une augmentation de la participation de 25% par rapport à l'édition 2015. (GP)

Juin

24 : Adoption d'un nouveau Règlement eau, assainissement, assainissement non collectif qui intègre des évolutions législatives et des mises à jour. (GP)

24 : Inauguration de la nouvelle école de Curzay-sur-Vonne. (CCPM)

Juillet

4 : Inauguration des nouveaux locaux de l'office de tourisme au 12 rue Geisenheim, en face de l'Hôtel de Ville de Chauvigny. Ces locaux sont complétés par ceux de la cité médiévale ouverts uniquement pendant la saison estivale. Ils améliorent ainsi la visibilité de l'Office de tourisme. (CCPC)

DU 9 JUIL. AU 7 AOUT : Festival Itinérance. (GP)

C 25 : Obtention du label Réseaux thématiques French Tech. (GP)



Août

4 : Lancement de la procédure de mise en concurrence pour le marché de partenariat de performance énergétique pour l'éclairage public (MPPE). (GP)

Septembre

Une série de travaux a été réalisée sur les secteurs touchés par la forte pluie de la nuit du 30 août au 1^{er} septembre 2015. La plupart de ces travaux résultent de solutions ingénieuses ou alternatives qui ont parfois conduit à des aménagements concertés sur des espaces privés, améliorant la situation globale. C'est le cas dans le secteur de la Bugellerie à Poitiers, à Buxerolles et à Migné-Auxances. (GP)

1^{ER} : Lancement de la plateforme de la rénovation énergétique et inauguration des nouveaux locaux. (GP)

DU 8 SEPT. AU 1^{ER} OCT. : Mois d'accueil des étudiants « YOLO ». (GP)

8 : Lancement de l'édition 2016, thème de la journée « sport, santé, bien être » ; en fin de journée, un spectacle a fait le lien avec les Journées européennes du patrimoine. (GP)

15 : Thème de la journée « solidarité » : le forum associatif et le bric à brac solidaire sur le campus organisé pour la 2^{ème} année. (GP)

29 : Clôture de YOLO, avec un concert à la Maison des étudiants. (GP)

17 ET 18 : Journées européennes du patrimoine. (JEP)

17 ET 18 : Journées agricoles : visites d'exploitations agricoles et d'associations, présentation des métiers de l'agriculture, des filières et des produits, ateliers cuisines à base de produits locaux dans 3 restaurants du territoire, ateliers fabrication de nichoirs et mangeoires à oiseaux en collaboration avec la LPO. (CCMV)

22 : Soirée de lancement de la French Tech Edutainment. (GP)

23 : 1^{er} Conseil de Grand Poitiers avec le nouveau logiciel de gestion des délibérations ArDeCoS. (GP)

D 25 : Tout Grand Poitiers à vélo : village vélo au marché des Couronneries et 1^{ère} parade vélo avec 140 participants. (GP)

Octobre

7 : Signature de l'acte de vente par la Région du bâtiment A de l'ESCEM pour permettre à Sciences Po de déployer son plan de développement. (GP)



E

7 : Inauguration de la Maison des services. (CCPM)

8 : Fête de l'énergie au Parc des Expositions dans le cadre de la foire d'automne.

Organisation de la manifestation nationale « Jour de la Nuit » à Ligugé, en partenariat avec la Ville de Ligugé, Sorégies et le CPIE Val-de-Gartempe.

Sensibilisation des habitants aux enjeux liés à l'éclairage public : consommations d'énergie, pollution lumineuse, impact sur la biodiversité et le changement climatique. (GP)

20 : Organisation de la Nuit des étudiants du monde (NEM), manifestation nationale, initiée par l'Association des villes universitaires de France (AVUF). (GP)

22 ET 23 : Forêt et paysages, découvertes en Vienne et Moulière : balade contée et exposition « Le petit peuple des forêts », sortie champignons, conférence et randonnées libres pour découvrir autrement les paysages, l'environnement, la culture et l'histoire locale mais aussi les produits de pays. (CCMV)

Novembre

3 : Validation de la première Convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) par la Conférence intercommunale du logement. (GP)

10 : Co-organisation du Forum Emploi 86 par Grand Poitiers, la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais et le Département de la Vienne. Cette rencontre permet de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises. En 2016, 127 exposants ont proposé près de 2 000 postes. (GP)

10 : Grand Poitiers a reçu le trophée de la meilleure démarche globale Open data par la Gazette des communes et Open data France. (GP)

10 : Participation au Forum entreprendre en Vienne, à Poitiers : réalisation et animation d'un stand pour promouvoir le territoire de Vienne et Moulière, les locaux professionnels en location et renseigner les porteurs de projets. (CCMV)

22 : Lancement des réunions publiques présentant l'intercommunalité dans les quartiers de Poitiers. (GP)



F



G

25 : Lancement du défi « Familles à Energie Positive » à Montamisé. (GP)

25 : Inauguration du Pôle sportif mélusin (ouverture au public le 1^{er} juillet 2016). (CCPM)

28 : Signature de la convention Grand Poitiers/ Région « mise en œuvre de l'Investissement territorial intégré ITI » finançant des grands projets structurants du territoire communautaire. (GP)

Décembre

1^{ER} : Inauguration de la station d'alerte dans le Clain à la Varenne à Saint-Benoît. (GP)

9 : Adoption de la nouvelle étape du Schéma directeur assainissement (SDA). (GP)

9 : Signature de la convention de partenariat entre Grand Poitiers et l'ADSEA 86 relative à la promotion des chantiers éducatifs. (GP)



H

9 : Le Conseil communautaire entérine une extension d'une durée de 4 ans, jusqu'au 1^{er} décembre 2030 inclus, de la délégation de service public de l'Espace funéraire de Grand Poitiers. (GP)

9 : Inauguration de la Recyclerie de Grand Poitiers (GP)

15 : Obtention du label « technopole » décerné par le réseau Rétis. (GP)

15 : Livraison d'un nouvel atelier d'accueil sur le Téléport 9 I, parc (Entreprise Crystal Gourmet). (CCVVC)

27 : Dématérialisation totale du premier dossier de marchés publics. (GP)

29 : Signature avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de l'accord de programmation de travaux visant à améliorer les systèmes d'assainissement. (GP)

GRAND POITIERS



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND POITIERS 2016

La Communauté d'agglomération Grand Poitiers exerce les compétences d'une Communauté urbaine depuis le 1^{er} juillet 2016.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Feux de signalisation
- Éclairage public des voiries communautaires
- Politique d'aide au sport
- Animation du patrimoine
- Vie étudiante
- Développement numérique du territoire
- Politique foncière
- Préservation de la qualité environnementale
- Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- Création, gestion de la fourrière pour animaux errants des communes de Grand Poitiers.

Réalisations par compétence

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

En 2016, Grand Poitiers concrétise son ambition de développer son attractivité pour les entreprises, dans les domaines de l'innovation et du numérique en particulier. Toujours dans cette optique, Grand Poitiers a relancé des démarches en faveur du développement touristique.

Pour faire suite à une étude entreprise en 2014 sur le positionnement économique, une analyse sur la **stratégie de développement économique** pour l'agglomération de Poitiers a été conduite en décembre 2015 en lien avec le cabinet CEIS.

Un déroulement de l'étude en trois temps a été prévu en 2016 :

- 1 diagnostic préalable
- 2 séminaires de travail avec les membres du Bureau communautaire pour construire un discours stratégique partagé (28 janvier et 10 mars)
- la déclinaison de ce discours en fiches projets.

24 projets stratégiques ont été classés en 4 orientations stratégiques à vocation opérationnelle et identifiées sur le temps de réalisation (en cours de réalisation, court terme, moyen terme) :

- affirmer le leadership
- parier sur les filières et écosystèmes prioritaires de demain
- recentrer le modèle de création de valeur sur les talents
- valoriser l'innovation.

Grand Poitiers met l'accent sur le soutien à l'innovation des entreprises. Deux réalisations relèvent de cette volonté :

- l'obtention de la labellisation aux Réseaux thématiques French Tech
- l'installation d'un hôtel du numérique dénommé Cobalt.

CHIFFRES CLÉS

→ Implantations remarquables en 2016 :

- Undiz, place du Maréchal Leclerc
- Hema, place du Maréchal Leclerc
- Comtesse du Barry, place Charles-de-Gaulle
- Bagelstein, rue Gambetta

→ 12 560 établissements pour 76 869 salariés (source INSEE – CLAP 2014)

→ 435 000 € subvention accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine à l'entreprise Bonilait (Chasseneuil-du-Poitou) pour son projet de développement d'outil de production.

→ 222 personnes suivies par le PLIE ayant eu un emploi en 2016.

Le projet de **labellisation French Tech** consiste à répondre à l'appel à candidatures pour les réseaux thématiques French Tech afin d'obtenir une labellisation nationale. Il a été conduit en collaboration avec la Communauté d'agglomération du Niortais, Grand Angoulême et la Communauté d'agglomération de La Rochelle. La candidature a été portée par le SPN (réseau des professionnels du numérique du territoire de l'ex Poitou-Charentes).

La thématique retenue pour la labellisation a été « l'edutainment » autrement dit le numérique au service du savoir (éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie) en utilisant les technologies numériques des jeux vidéo alliant l'éducation et le divertissement. C'est cette thématique qui a été choisie car dans le territoire de Grand Poitiers se trouvent les sièges du réseau Canopée, du CNED et du laboratoire universitaire Techné. A Angoulême, sont présents le Pôle Image et plusieurs studios. Aussi, les mutuelles présentes à Niort ont un besoin conséquent en formation (salariés, clients). Il s'agit donc d'accompagner les start-ups de référence sur la thématique de l'edutainment. Les objectifs sont fixés à la création ou lors de l'implantation de 10 start-ups par an et plus de 10 millions € de levée de fonds pour les entreprises du secteur.

En lien avec le projet French Tech, le projet **Cobalt (Hôtel du numérique)** consiste à créer un tiers lieu d'entreprises du numérique. Concrètement, il s'agit de proposer un espace dédié à l'innovation collaborative et à la création d'entreprises : espace de coworking, espace d'hébergement, accélérateur de projets pour des entreprises innovantes porteuses de projets dans le domaine du numérique, espace de restauration. Il est géré et animé par le SPN.

Cobalt, Poitiers



PERSPECTIVES

- Parc d'activités Aliénor d'Aquitaine : livraison et commercialisation des premiers terrains de la partie Eco-pôle pour le 2^{ème} semestre 2017 (26 ha).
- Développement de la filière sport électronique ou eSport à Grand Poitiers.
- Présentation de Grand Poitiers lors d'un Atelier de réflexion organisé par l'Institut pour la Ville et le Commerce.
- Produire un nouveau schéma directeur des ZAE à l'échelle de la Communauté urbaine.
- Déploiement de la nouvelle stratégie touristique.
- Réactualisation du schéma de développement commercial à l'échelle de l'intercommunalité.

Suite à l'étude de faisabilité de la société Numa (Silicon Sentier – Paris), le site choisi est celui des anciens locaux de Centre Presse/ Nouvelle République rue Victor-Hugo, à Poitiers : 900 m² de surface utile dont 450 m² pour l'accélérateur de start-ups et les professionnels du numérique. Le projet ne se résume pas à un lieu. C'est avant tout la mise en réseau des nombreux acteurs de l'écosystème numérique poitevin : entreprises, laboratoires, chercheurs, étudiants, start-ups, communautés... c'est tout le symbole du cobalt. Le cobalt est utilisé en métallurgie et entre dans la composition des super alliages. C'est l'ambition de ce projet qui doit générer de la valeur ajoutée en fédérant l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique.

Grand Poitiers a pour objectif la **création et la structuration de la technopole**. La démarche de labellisation technopolitaine de Grand Poitiers participe totalement au développement de son attractivité. Elle a démarré en juin 2016 avec l'appui et l'accompagnement du réseau national des technopoles (Rétis).

La compétence « **Promotion du tourisme** » a été transférée à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2016.

La première étape de ce transfert s'est traduite par la décision de mettre en place un Office de tourisme communautaire (OTC) unique et une taxe de séjour communautaire au 1^{er} janvier 2017. Pendant la période de transition de juillet à décembre 2016, les communes de Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou et Saint-Benoît ont continué à gérer leur office de tourisme.

La seconde étape a consisté à adopter de nouveaux statuts de l'OTC, à signer une convention d'occupation des locaux des anciens OT et à transférer le personnel de ces derniers ainsi qu'à établir un budget pour l'OTC. Elle a consisté également à informer les Maires et les hébergeurs de l'institution d'une taxe de séjour et des nouveaux tarifs adoptés par le Conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Entre temps, la gestion de la taxe de séjour a été dématérialisée. Pour simplifier la déclaration et le paiement de la taxe de séjour, une solution d'information, de déclaration et de paiement en ligne a été mise au service des hébergeurs le 1^{er} octobre 2016. Cette plateforme est accessible depuis le site internet de Grand Poitiers.

PERSPECTIVES

→ Travaux de remise aux normes d'accessibilité et de modernisation du parking Notre-Dame Marché.

En outre, Grand Poitiers a lancé la mise à jour du schéma de développement touristique. En 2016, la phase 1 de cette étude portant sur le diagnostic du territoire a été finalisée.

2 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Le changement emblématique de cette prise de compétence en 2016 est la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie. En vue du transfert de cette compétence des communes à l'intercommunalité, le travail a consisté à définir commune par commune un périmètre de compétences. En 2016, le chiffrage a été réalisé par la mise en place des Commissions locales d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

En attendant, des conventions de gestion ont été mises en place.

Une réalisation en 2016 qui illustre l'aménagement de l'espace communautaire est l'adoption du **Plan vélo**.

Après s'être dotée d'un Schéma directeur cyclable en 2003, la Communauté d'agglomération Grand Poitiers a établi un Plan vélo. Il s'agit de doubler la part modale du vélo classique et du vélo à assistance électrique d'ici 2025 en la portant à 7 %. Le Plan vélo porte l'ambition d'intégrer pleinement le vélo dans les pratiques de mobilité du quotidien.

Plus précisément, il s'articule autour de trois axes :

- promouvoir, inciter à l'utilisation du vélo auprès des habitants
- faciliter la vie des cyclistes
- suivre et évaluer le Plan vélo.

Plan vélo





Bus du réseau Vitalis

Dans le cadre du Plan vélo, des aménagements cyclables structurants sont envisagés afin de connecter la commune de Mignaloux-Beauvoir au CHU et la commune de Saint-Benoît au quartier de la Gibauderie.

En matière de **transports en commun**, un Contrat pluriannuel d'objectifs a été instauré entre Grand Poitiers et la Régie des transports poitevins (RTP) Vitalis afin de :

- fixer les objectifs communs en matière de développement du transport public
- fixer et stabiliser la consistance du service de transport et son organisation
- définir les rôles et obligations de chacune des parties
- définir les règles et procédures communes
- organiser la transparence et la fluidité des informations techniques et financières.

3 : ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Un des axes de cette compétence est le **développement de la mixité sociale**.

Il s'est traduit en 2016 par la validation de la convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET). Cette convention définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires de Grand Poitiers à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, et les outils à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Cette validation a été effectuée par une nouvelle instance, la Commission intercommunale du logement (CIL). La CIL est coprésidée par la Préfète et le Président

CHIFFRES CLÉS

→ **1 567 000 €**
de subventions versées pour le financement des projets pour les quartiers prioritaires au titre du Contrat de ville.

→ **15 000**
habitants résidant sur les 5 quartiers prioritaires.

de Grand Poitiers et composée de représentants de toutes les communes de Grand Poitiers, du Département, des bailleurs sociaux et de nombreux partenaires agissant dans le domaine du logement social.

4 : POLITIQUE DE LA VILLE

Les réalisations en matière de politique de la ville sont fondées sur le Contrat de ville.

Signé en 2015, le Contrat de ville 2015-2020 présente 3 axes principaux et des axes transversaux :

- cohésion sociale
- cadre de vie et renouvellement urbain
- développement économique et emploi
- axes transversaux : jeunesse, égalité femme-homme, lutte contre les discriminations, citoyenneté.

Les 5 quartiers concernés par la politique de la ville sont : les Couronneries, Beaulieu, Bel-Air, Trois-Cités et Saint-Eloi.

En 2016, 51 projets ont été déposés **au titre de la cohésion sociale sur le volet éducation** ; ils ont bénéficié à plus de 1 450 élèves et collégiens. Deux projets ont été déposés **au titre de cadre de vie et renouvellement urbain** dont principalement le projet « mobicité » qui améliore les conditions de mobilité et facilite le retour à emploi ; sept **au titre du développement économique et emploi** dont celui qui porte sur le soutien à la création d'entreprises.

Le projet de renouvellement du quartier des Couronneries s'inscrit dans le Contrat de ville **au titre de l'axe cadre de vie et renouvellement urbain** et plus précisément dans le cadre du

Quartier des Couronneries



PERSPECTIVES

- Réalisation d'une évaluation du Contrat de ville à mi-parcours.
- Élargissement de la compétence du CLSPD aux 27 autres communes.
- Lancement de la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance.

nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Il concerne les opérations de renouvellement urbain, avec une attention particulière donnée à la participation des habitants à ces dernières notamment dans le cadre de la mise en place d'une maison du projet.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) s'inscrit dans **l'axe cohésion sociale**. Au second semestre 2016, un Plan d'actions de prévention de la radicalisation a été élaboré dans le cadre du CLPSD. Concrètement, un groupe opérationnel composé d'acteurs locaux a été constitué. Après un diagnostic de territoire et l'étude des besoins locaux, Grand Poitiers s'est orienté sur des actions de prévention primaire, en complémentarité avec les dispositifs de suivis individuels de la Préfecture. A ce titre, 5 axes prioritaires d'actions ont été dégagés :

- former et informer les professionnels de terrain / les habitants des quartiers
- favoriser les actions autour des jeunes, (favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et lutter contre les ruptures socio-éducatives)
- favoriser le travail avec les familles
- favoriser le maillage territorial des acteurs
- éduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias.

5 : GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

La gestion des services d'intérêt collectif comprend plusieurs domaines de compétences dont l'assainissement, l'eau, la création et l'extension des crématoriums et des sites cinéraires.

En 2016, un **nouveau Schéma directeur de l'assainissement (SDA)** a été établi. Le SDA 2015-2025 a pour objectifs :

- d'établir un diagnostic de fonctionnement des réseaux d'eaux usées qui convergent tous via le site du Moulin Apparent vers la station d'épuration de La Folie
- d'évaluer l'impact des déversements sur les cours d'eau
- de définir les travaux à réaliser sur les déversoirs d'orage (DO) et trop-pleins (TP)

PERSPECTIVES

- Travail en collaboration avec le syndicat Eaux de Vienne-SIVEER qui gère l'eau potable et l'assainissement sur le territoire des 27 autres communes
- Construction de la nouvelle station d'épuration à Chasseneuil-du-Poitou.
- Mise aux normes de l'Espace funéraire de Grand Poitiers d'ici février 2018

- de prévoir et proposer une évolution des ouvrages
- d'élaborer un programme pluriannuel de travaux
- d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) pour financer études et travaux du SDA.

Une nouvelle étape du SDA a été adoptée. Elle consiste essentiellement à améliorer le fonctionnement général du réseau et à limiter les déversements et les impacts sur le milieu naturel. 42 millions € d'études et de travaux sont prévus sur deux mandats. Ils consistent à mettre en place la surveillance complète du système d'assainissement, à améliorer les réseaux, en privilégiant les techniques sans tranchée, à séparer les eaux usées des eaux pluviales et à limiter les apports d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires. La rénovation d'une partie des ouvrages et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Chasseneuil-du-Poitou sont prévues.

Grand Poitiers oriente ses actions en matière de **qualité de l'eau**, véritable enjeu de santé publique. Grand Poitiers a ainsi demandé et conduit une expertise indépendante des propositions d'actions de la profession agricole pour améliorer la qualité de l'eau des captages de Fleury. La réhabilitation de la prise d'eau dans le Clain à la Varenne à Saint-Benoît et sa protection par la mise en place d'une station d'alerte aux pollutions ponctuelles et accidentelles tendent à protéger l'une des principales et des plus fragiles ressources de Grand Poitiers. Grand Poitiers participe activement aux travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Clain et aux travaux du Schéma départemental de l'eau piloté par le Département et l'État.

En outre, Grand Poitiers poursuit la **pose de capteurs** sur les canalisations principales du réseau d'eau potable permettant de détecter immédiatement les fuites, de programmer leur réparation et ainsi d'améliorer le rendement du réseau.

CHIFFRES CLÉS

→ **7 898 398** m³
d'eau traités (ajout de la station de Ligugé)

→ **486**
assainissements non collectifs contrôlés (439 en 2015).

→ **8 814 543** m³
d'eau prélevés (-9,7 %).

→ **228** fuites éparées

Jardin du souvenir



Dans le cadre de la compétence relative aux crématoriums, Grand Poitiers a en charge le **suivi de l'Espace funéraire**. Elle y procède par délégation de service public attribuée à la société des crématoriums de France à la gestion de l'Espace funéraire de Poitiers qui comprend le crématorium, un parc mémorial et une chambre funéraire.

En 2016, 1 199 crémations ont été réalisées (1 126 en 2015), dont 641 concernant des habitants de Poitiers. Les autres activités, concurrentielles à celles des entreprises de pompes funèbres ou des cimetières, sont les dépôts de corps en cellule réfrigérée, les mises à disposition de salons funéraires, les soins de thanatopraxie, l'enfouissement des cendres dans le parc mémorial et les cases de columbarium ou de caveaux à urnes.

6 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE

De nombreuses réalisations se sont concrétisées en 2016 en faveur de l'environnement. L'accent a été mis sur la maîtrise de l'énergie et des déchets.

La mise en œuvre de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (**TEPCV**), label obtenu en 2015 du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s'est illustrée notamment par :

- des travaux d'amélioration de l'éclairage de 5 équipements sportifs communautaires
- une thermographie aérienne réalisée et diffusée, permettant d'analyser les déperditions d'énergie de l'ensemble des toitures du territoire et d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation dans le cadre d'ACT'e Grand Poitiers.

Grand Poitiers a mis en place le Conseil en énergie partagé, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), afin d'apporter une assistance technique aux communes en matière de **maîtrise de l'énergie de leur patrimoine immobilier**. Les communes de Grand Poitiers ont choisi librement d'adhérer aux services suivants :

- analyse des consommations énergétiques
- diagnostics des bâtiments
- études de faisabilité vis-à-vis d'énergies renouvelables (photovoltaïque et solaire thermique)
- campagnes d'analyse avec une caméra thermique

CHIFFRES CLÉS

→ **500 000 €**
montant du financement obtenu dans le cadre des actions TEPCV.

PERSPECTIVES

- Modalités de déploiement du CEP sur le nouveau territoire de l'EPCI.
Extension du réseau de chaleur des Couronneries.
- Élaboration du Schéma directeur des énergies.
- Lancement de l'exploitation de la recyclerie.
- Élaboration d'un Schéma directeur des déchetteries.

- enregistrements de température des locaux
- appui technique sur les projets communaux.

Pour les particuliers, Grand Poitiers a lancé le dispositif d'accompagnement de la **rénovation énergétique de leur habitat**. Ce dispositif comprend les missions suivantes :

- sensibiliser les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique et de la maîtrise de l'énergie
- accompagner gratuitement les particuliers dans le projet de rénovation de leur logement, en rédigeant un rapport proposant trois scénarii de rénovation comprenant pour chacun les descriptifs des travaux, le montant estimé, les économies d'énergie attendues, les différentes aides auxquelles le projet est éligible et le financement possible.

Grand Poitiers a proposé pour la première fois le **défi « Familles à énergie positive »**. Cette démarche rassemble 7 équipes et 42 familles qui se sont lancés le pari d'économiser 8% de leur consommation énergétique uniquement par l'adoption d'éco-gestes.

Recyclerie de Grand Poitiers



Dans le cadre de sa politique de réduction et de valorisation des déchets, Grand Poitiers, en partenariat avec l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, s'est dotée d'une **recyclerie** et d'une nouvelle plateforme de tri. La recyclerie est un outil purement industriel dont le but est de donner une seconde vie aux objets jetés.

Actuellement, le ratio de 2^{ème} vie est de 90 % c'est-à-dire que 90 % des déchets pris en charge sont, in fine, valorisés :

- matière (recyclage)
- énergie (incinération)
- les 10 % restants (soit 6 500 tonnes) sont composés de 4 500 tonnes de tout venant issues des déchetteries qui seront donc dorénavant fléchées vers la recyclerie.

Le projet a prévu :

- l'installation d'une plateforme de tri mécanisé des encombrants et des incinérables (3 000 tonnes/an)
- des ateliers de démantèlement / réparation / réemploi (200 tonnes/an)

Le chantier de la recyclerie à Saint-Eloi a débuté en 2015, la recyclerie a ouvert en octobre 2016.

Le projet de construction et d'exploitation de la recyclerie a été l'occasion pour Grand Poitiers de prolonger son engagement en faveur de l'emploi et de l'insertion. L'insertion a fait partie intégrante des critères pris en compte dans le cadre de l'appel d'offre.

7 : AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

2016 a été marquée par l'ouverture d'une aire de grand passage.

Suite aux travaux de la LGV réalisés par COSEA, Grand Poitiers est devenue propriétaire de l'aire fin d'année 2015 et a pu accueillir 8 groupes de gens du voyage d'avril à septembre 2016. Cette aire de grand passage est équipée de points d'eau, d'électricité et de fosses étanches. La gestion de cet espace a été confiée à l'Association départementale pour l'accueil et la promotion des gens du voyage (l'ADAPGV). Un règlement intérieur définit les conditions d'accueil sur le site.

CHIFFRES CLÉS

→ **3** hectares : superficie de la nouvelle aire de grand passage pour les gens du voyage à Poitiers permettant d'accueillir entre 100 et 150 caravanes.

CHIFFRES CLÉS

→ **15 000** points lumineux.

PERSPECTIVES

→ Harmonisation des différents modes de gestion des aires d'accueil des gens du voyage du futur territoire notamment :

- l'aire de Jaunay-Clan dont la gestion est confiée à un prestataire privé ACGV services

- l'aire de Chauvigny gérée en direct par l'intercommunalité.

CHIFFRES CLÉS

→ **809** Pass'Sports

→ Coût de l'opération : **266 489 €**

→ Coût de l'opération : **696 750 €**

Réalisations par compétence

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 : FEUX DE SIGNALISATION

Dans ce cadre, Grand Poitiers a procédé à l'entretien et la gestion des feux de signalisation.

2 : ÉCLAIRAGE PUBLIC DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Grand Poitiers exerce la compétence **Eclairage public** des voiries communautaires. La Ville de Poitiers poursuit des travaux en matière d'éclairage public mais elle les effectue dorénavant pour Grand Poitiers. Elle y procède par la convention de gestion avant une gestion pleine et entière de Grand Poitiers au 1^{er} janvier 2018. Poitiers a engagé une consultation pour la rénovation complète de son patrimoine le plus énergivore, via un marché de partenariat de performance énergétique pour l'éclairage public (MPPE) des secteurs Couronneries, Beaulieu et La Sapinière.

3 : POLITIQUE D'AIDE AU SPORT

Elle se traduit par les actions en faveur de la pratique sportive et par la conduite de travaux.

Afin de développer la pratique sportive, la carte Pass Parasol et la carte Igloo ont été fusionnées par la mise en place du **Pass'Sports** permettant de :

- limiter les contraintes administratives liées aux inscriptions (validité annuelle de la carte)
 - bénéficier d'activités sportives gratuites selon un programme pré établi
 - permettre l'insertion des jeunes dans la vie de la cité
 - créer une mixité inter quartiers et rompre l'isolement
- Le Pass'sports permet d'accéder gratuitement :
- à la piscine en période estivale jusqu'à 16 ans pour le Pass Parasol
 - à la patinoire, le prêt gratuit des patins compris, durant les périodes de petites vacances

PERSPECTIVES

→ Fin des conventions de gestion le 31 décembre 2017.

PERSPECTIVES

→ Transfert au 1^{er} janvier 2017 d'équipements sportifs de Poitiers vers Grand Poitiers.

Prise en compte de l'élargissement du territoire et du transfert de nouveaux équipements sportifs (transferts complémentaires des 13 communes historiques et fusion des EPCI).

→ Travaux de réhabilitation en faveur des piscines : rénovation de la piscine de Bellejouanne ; du bassin de 50 mètres de la Ganterie et création d'un bassin nordique.

D'importants **travaux d'éclairage** dans les gymnases ont été réalisés en 2016 : avec des lampes LED dans les gymnases Ermitage (Saint-Benoît), Grand'Maison (Poitiers), la halle et le gymnase de Migné-Auxances, les gymnases Colette Besson de Vouneuil-sous-Biard, des Ecluzelles de Chasseneuil et le gymnase de Montamisé. Plusieurs objectifs sont poursuivis : économies d'énergie, optimisation du niveau d'éclairage et diminution des opérations de maintenance avec des lampes beaucoup plus résistantes.



Halle de Migné-Auxances

D'autres types de travaux importants ont été réalisés dont :

- transformation du terrain enherbé André Messy en terrain synthétique nouvelle génération
- arrosage intégré du stade de Mignaloux-Beauvoir
- rénovation de deux courts de tennis au stade Rébeilleau à Poitiers
- réhabilitation du gymnase de Migné-Auxances : la toiture en amiante ciment a été remplacée par un complexe isolant haute performance ; les façades ont été ravalées, le sol sportif remplacé, les éclairages refaits.

PERSPECTIVES

→ Développement de nouvelles activités aquatiques et extension du dispositif aux autres équipements aquatiques du nouveau territoire.

→ Réflexion sur l'adaptation des dispositifs facultatifs

Harmonisation des politiques de subventions aux associations des 5 EPCI.

Evolution de l'offre concernant les activités sportives scolaires et extra-scolaires.

CHIFFRES CLÉS

→ **15 947** visiteurs aux Journées européennes du patrimoine.

→ Plus de **6 000** personnes aux manifestations d'Itinérance.

CHIFFRES CLÉS

→ **266 489 €** d'importants travaux d'éclairage dans les gymnases

→ **696 750 €** pour la transformation du terrain enherbé André Messy en terrain synthétique nouvelle génération

4 : ANIMATION DU PATRIMOINE

L'animation du patrimoine se concrétise par des manifestations mettant en valeur notamment la création contemporaine :

- des mises en lumière
- des événements de spectacle vivant
- les Journées européennes du patrimoine

Depuis 2015, en complément des Polychromies de Notre-Dame, Grand Poitiers et la Ville de Poitiers ont souhaité expérimenter une nouvelle forme de mise en valeur artistique d'édifices patrimoniaux, autour de la lumière. La manifestation a été reconduite en 2016 et elle s'est déroulée à la cathédrale Saint-Pierre, au baptistère Saint-Jean et au musée Sainte-Croix à Poitiers

Grand Poitiers poursuit par ailleurs deux événements phares de valorisation et d'animation du patrimoine.

Pour la 7^{ème} année, Itinérance a donné rendez-vous chaque week-end de l'été aux Poitevins et aux touristes pour une redécouverte sensible du patrimoine par l'art vivant, grâce à une programmation ouverte et variée.

La 33^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine avait pour thème « patrimoine et citoyenneté ».

PERSPECTIVES

→ Élaboration avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'une nouvelle convention Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH) pour le nouveau territoire communautaire étendu à 40 communes.

Déclinaison progressive des événements d'animation patrimoniale sur le nouveau territoire à 40 communes.

Polychromies du Kolektif Alambik



5 : VIE ÉTUDIANTE

L'action emblématique en matière de vie étudiante est l'organisation d'une manifestation à la rentrée étudiante.

Depuis 11 ans, l'accueil des étudiants lors de la rentrée universitaire est co-organisé par Grand Poitiers, la Ville de Poitiers, l'Université de Poitiers et le CROUS. L'édition YOLO ⁽¹⁾ 2016 a été marquée par l'intégration des partenaires de la Carte Culture. Ce changement a permis de lier différentes actions existant auparavant indépendamment les unes des autres, apportant plus de sens et de lisibilité aux opérations d'accueil destinées aux étudiants.

YOLO se décline autour d'une manifestation hebdomadaire programmée chaque jeudi de septembre.

1 : You Only Live Once



Semaine étudiante Yolo

CHIFFRES CLÉS

→ **26 500** étudiants à la rentrée 2016/2017 parmi lesquels 4 500 étudiants internationaux.

→ Plus de **3 000** cartes Culture distribuées gratuitement aux jeunes de moins de 26 ans.

CHIFFRES CLÉS

→ Données les plus utilisées : stationnement vélo, marchés publics, aménagements cyclables, bornes à verre, subventions aux associations, budget, décès, adresses, découpages des bureaux de vote, itinéraires malins, anomalies sur la voie publique, orthophotographie.

→ **24 557** logements éligibles à une offre fibre optique à Grand Poitiers

→ **45** bornes WiFi en service dans l'ensemble de l'agglomération

6 : DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le développement numérique est mis en valeur par la démarche Open data conduite depuis 2015.

Il se traduit par le déploiement de bornes WiFi publiques et de la fibre optique sur le territoire.

La démarche Open data a été marquée en 2016 par l'établissement de sa feuille de route. Une nouvelle plateforme de données a été acquise en septembre 2016 pour pouvoir offrir en 2017, une identité locale à Grand Poitiers Open data, offrir aux utilisateurs un forum de discussion, des outils de visualisation graphique et cartographique.

Le déploiement de bornes WiFi publiques a été poursuivi dans les communes de Fontaine-le-Comte, Croutelle, Buxerolles, Mignaloux-Beauvoir, Montamisé et Biard, afin d'offrir un accès WiFi dans des lieux de vie tels que les médiathèques, les maisons de quartier, les locaux associatifs et les places publiques.



Fibres optiques

PERSPECTIVES

- Ouverture de la nouvelle plateforme Open data
- Poursuite du déploiement des réseaux de fibres optiques pour le public dans les communes de Buxerolles, Biard et Poitiers. Etude sur les communes de Vouneuil-sous-Biard, Migné-Auxances et Mignaloux-Beauvoir.
- Mise en place de l'étude Territoire numérique innovant (TNI)

7 : PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances naturalistes du Parc naturel urbain (PNU) de Grand Poitiers, plusieurs sites sont diagnostiqués chaque année afin de rédiger notamment les notices de gestion correspondantes.

En 2016, le site du bois des Feuillants (Fontaine-le-Comte) et celui du bois à Calvin (Poitiers) ont fait l'objet d'inventaires naturalistes par la société Symbiose Environnement associée à la société O-GEO.

En régie, Grand Poitiers a recensé 28 espèces d'odonates (ordre des insectes regroupant les libellules et les demoiselles) sur 9 sites du PNU (Biard, Ligugé, Migné-Auxances, Poitiers, Saint-Benoît).



Libellule

CHIFFRES CLÉS

→ **897** kg de plantes invasives ramassées dans le territoire

→ **1 025** kg de déchets tous matériaux confondus ramassés dans les rivières

CHIFFRES CLÉS

→ **1 031** animaux capturés à Grand Poitiers et ayant séjourné dans les locaux de la fourrière intercommunale

PERSPECTIVES

→ Continuer les apports d'engrais organiques sur les terrains de sport.

→ Anticipation du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), dont la gestion des ouvrages hydrauliques, des communes à l'intercommunalité en lien ou non avec les syndicats de rivières au plus tard au 1^{er} janvier 2018.

→ Réflexion sur la compétence Lutte contre l'habitat indigne qui peut être transférée aux EPCI en application de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

CHIFFRES CLÉS

→ **21** millions € : montant du transfert des 550 postes de la Ville à Grand Poitiers.

Création de la boîte à questions permettant aux agents de solliciter directement le DGS

8 : CRÉATION, GESTION DE LA FOURRIÈRE POUR ANIMAUX ERRANTS DES COMMUNES DE GRAND POITIERS

Grand Poitiers a poursuivi le dialogue avec le prestataire de la fourrière intercommunale, tant pour le suivi des animaux que pour les besoins d'aménagement du site d'accueil.

Réalisations des fonctions supports

1 : DÉVADAPTATION DE L'ADMINISTRATION : LA NOUVELLE ORGANISATION ET SES IMPACTS FINANCIERS, RH ET JURIDIQUES

Au 1^{er} janvier 2016, un nouvel organigramme a été mis en application. Il fait ressortir plusieurs thèmes principaux :

- la construction : DG Développement urbain - Construction (DUC)
- le développement économique : DG Attractivité - Développement économique (ADE)
- une nouvelle politique de ressources humaines : DG RH
- le numérique et la fonction système d'information : DG Finances publiques - Administration numérique (FPAN)
- la transition énergétique : DG Transition énergétique (TE)
- la relation avec les administrés : DG Animation - Vie locale (AVL)
- la méthodologie et la qualité.

Il a pris en compte la notion de services communs issue du schéma de mutualisation établi entre l'EPCI et ses communes membres. Ce changement s'est traduit par le rattachement de directions à Grand Poitiers et par le transfert de personnel. Plus de 500 agents ont été rattachés à Grand Poitiers. Ce basculement a permis une clarification des missions entre les structures.

Le transfert des services juridiquement définis comme communs a induit un calcul de l'impact de la mutualisation sur les équilibres budgétaires. Plusieurs scénarii ont été proposés afin de calculer les impacts financiers sur les flux en respectant les équilibres financiers actuels.

PERSPECTIVES

→ Assurer une égalité de traitement en matière de gestion de la fourrière animale dans la Communauté urbaine et choisir le gestionnaire du site avant la fin 2017.

PERSPECTIVES

→ Calcul de l'impact financier du passage en CU inscrit dans la continuité de l'analyse effectuée en 2016 lors du calcul de l'impact de la mutualisation et comprenant notamment la mise à jour des clés d'activités du temps de travail des agents.

→ Définition d'un projet de service de la DG Jeunesse - Vie sportive

→ Réalisation d'un plan des locaux de l'administration dont les directions sont aujourd'hui implantées dans de multiples sites, visant l'optimisation et la rationalisation.

Afin de rendre opérationnel son objectif de mutualisation, une réflexion a été engagée sur 3 fonctions :

- l'achat public
- l'intranet, la communication interne et la documentation
- le conseil et l'assistance juridiques.

Le travail sur l'organisation s'est poursuivi tout au long de l'année 2016 pour anticiper :

- l'organisation dite provisoire, de 6 mois consécutifs à la création du nouvel EPCI
- l'organisation dite définitive à l'issue de ces 6 mois

Pour anticiper l'organisation provisoire, un nouvel organigramme a été établi le 1^{er} décembre 2016 suite au Comité technique (CT) du 18 novembre 2016.

L'évolution de l'organisation de la Direction des Systèmes d'information - Techniques numériques illustre la réorganisation d'une direction en 2016.

2 : RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DES RH

Comme indiqué ci-dessus, une nouvelle politique RH est conduite. Une nouvelle feuille de route a été énoncée. Parmi les réalisations, la création d'un Comité de pilotage mensuel de la masse salariale, le démarrage d'un travail sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la mise en place d'un plan pluriannuel de formation et de développement des compétences ainsi que le renouvellement du conventionnement FIPHFP.

Les différents axes de la politique RH pour l'année 2016 :

- la maîtrise de la masse salariale
- la baisse de l'absentéisme
- la gestion du temps de travail
- la conduite des projets de l'EPCI en matière de RH
- le développement de la coopération avec les directions
- la mise en place d'un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux RPS (2015)
- l'accompagnement pour le retour au travail des agents absents depuis 6 mois
- la refonte des dialogues de gestion.



CHIFFRES CLÉS

→ Avec le concours du dispositif Adaptations,

40 postes de travail ont été aménagés permettant le maintien d'agents en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

→ Le taux global d'accès à la formation* en 2016 (toutes catégories confondues) est de

63 %

*Le taux global d'accès à la formation est calculé en rapportant le nombre d'agents ayant suivi au moins une formation durant l'année à l'ensemble des effectifs.

PERSPECTIVES

→ Mise en œuvre de la GPEC en 2017

Au cours de l'année 2016, a été mis en place le **Comité de pilotage mensuel de la masse salariale** réunissant élus, DGS, finances et RH afin d'étudier, anticiper et le cas échéant prendre des mesures correctrices permettant de garantir la maîtrise de la masse salariale.

En 2016, une réflexion sur la **GPEC** a été engagée. L'objectif d'une gestion prévisionnelle des RH est d'assurer dans la durée l'adéquation des ressources à l'évolution des besoins d'emplois en identifiant les besoins en compétences, en prenant en compte les évolutions technologiques, réglementaires, financières et économiques dans les années à venir.

La mise en place de la GPEC comprend 3 étapes :

- l'état des lieux
- l'analyse prévisionnelle des besoins de l'organisation liée à l'évolution de notre structure
- l'identification des écarts entre l'état des lieux et les enjeux prévisionnels identifiés.

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur du **plan de formation et de développement des compétences** conçu pour 3 ans (2016-2018). Au-delà d'être une obligation réglementaire, ce plan constitue le cadre de référence de la politique de formation de la Collectivité. Il permet de planifier, de réaliser et de suivre de façon proactive le développement des compétences (individuelles et collectives) nécessaires pour atteindre les objectifs collectifs de l'organisation et les objectifs individuels de carrière.

Chacun des 57 programmes de développement des compétences identifiés a été rattaché à un axe prioritaire du plan :

- axe 1 : performance de l'action publique territoriale
- axe 2 : projets de directions et développement des compétences métiers
- axe 3 : accompagnement de la carrière et de l'évolution professionnelle.

L'année 2016 a vu le prolongement jusqu'à fin 2017, du conventionnement du Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (**FIPHFP**). Celui-ci s'inscrit dans le dispositif Adaptations qui vise à maintenir et à accompagner dans leur parcours professionnel les agents en situation de handicap, à soutenir la politique de recrutement en faveur de ce public.

3 : RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE SYSTÈME D'INFORMATIONS

2016 a été marquée par le changement d'un logiciel structurant pour les collectivités, le logiciel de gestion des actes administratifs. L'outil de l'entreprise Digitech a été dénommé **ArDéCoS** (Arrêtés - Délibérations - Commissions - Séances).

2016 a été le début du déploiement du logiciel de gestion des temps, des activités et des plannings **Incovar**. Il vise la gestion du temps de travail (décliné en cycles de travail) pour tous les métiers de la Collectivité.

Le travail sur la dématérialisation s'est poursuivi. **La dématérialisation des marchés publics** du dossier de consultation des entreprises à la notification par recommandé avec accusé de réception électronique a été réalisée.

Concernant la sécurisation informatique, l'infrastructure réseaux et stockage ((Plan de reprise Informatique - Plan de continuité informatique (**PCI/PRI**)) a été mise à jour.

La campagne de sensibilisation à **la protection des données personnelles** gérées dans les collectivités a été poursuivie.

4 : RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE JURIDIQUE

Il s'agit principalement de la réactivité en termes d'application de nouvelles réglementations déterminantes.

Le nouveau Règlement des marchés publics a été mis en œuvre :

- application des nouvelles procédures (la procédure concurrentielle avec négociation remplaçant les marchés négociés, la procédure de **partenariat public-privé** étant intégrée dans le nouveau décret et devenant le marché de partenariat)
- possibilité de ne faire signer les marchés qu'après attribution du marché permettant d'avancer la dématérialisation (MPS, dématérialisation totale), quelle que soit la procédure (adaptée ou formalisée)
- possibilité de régulariser des offres en procédure formalisée, réduisant le pourcentage de procédure infructueuse
- systématisation de l'inscription des clauses sociales.

CHIFFRES CLÉS

→ **120** Téra de données stockées

CHIFFRES CLÉS

→ **49** organismes suivis dont :

- **6** satellites publics
- **5** sociétés d'économie mixte
- **7** délégations de service public
- **31** associations.

→ **213** dossiers d'autorisations de travaux concernant les Établissements recevant du public traités en 2016

CHIFFRES CLÉS

→ GP : **28** procédures formalisées - **54** marchés

→ GP : **261** procédures adaptées - **274** marchés

→ **188** procédures (adaptées et formalisées) passées en marchés publics simplifiés (MPS) sur **194** nécessitant une publication

→ **201** visites de commissions de sécurité et d'accessibilité programmées dans l'ensemble des 13 communes de l'agglomération.

Des audits concernant les organismes publics et les détenteurs de délégations de service public (DSP) ont été mis en place.

Le Parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) a conduit à :

- la refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices entre le 01/01/2016 et 01/01/2020 (selon la catégorie et le cadre d'emplois)
- la mise en œuvre de la mesure dite « transfert points / primes » : en contrepartie de points d'indice supplémentaires, un abattement s'applique sur tout ou partie des indemnités ; ce « transfert » des primes en points d'indice se fera progressivement sur 3 ans
- la création d'un avancement entre 2 échelons au cadencement unique (remplaçant l'avancement au minimum ou au maximum)
- la réorganisation des carrières à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il concerne pour 2016 : toutes les catégories B et les catégories A de la filière médico-sociale.

La loi du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant la loi fondatrice du 13 juillet 1983 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, a impacté la gestion des RH. La loi de 2016 porte sur les thématiques suivantes :

- la déontologie
- les droits et obligations
- l'exemplarité des employeurs publics
- les compétences des centres de gestion
- dispositions diverses.

Les éléments suivants sont reconsidérés :

- les devoirs des agents publics
- les conflits d'intérêts
- la déclaration d'intérêts et déclaration de situation patrimoniale
- le cumul d'activités
- la Commission nationale de déontologie
- le droit à consulter un référent déontologue.

À noter que ces nouvelles réglementations ont impacté les 5 EPCI en 2016.

Fontaine-le-Comte



5 : RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE MÉTHODOLOGIE

2016 a été marquée par la volonté du DGS de s'orienter vers le déploiement de **démarches qualité**. Les objectifs étant de favoriser la transversalité (notamment par le renforcement interne de la relation client / fournisseur), d'améliorer la réactivité et de viser une qualité de service.

Un cadre méthodologique porte sur 3 axes :

- le conseil en organisation
- l'appui méthodologique
- le management par la qualité.

Afin d'améliorer les relations entre les directions, 2016 présente le lancement des **Contrats d'objectifs et de moyens (CO&M)**. Les CO&M sont des contrats d'engagement qui lient les services dits fonctionnels avec les services dits opérationnels ; ils portent sur le partage d'informations, décrivent des objectifs qualitatifs, des indicateurs, des méthodes de travail nécessaires à l'amélioration des performances de gestion. En 2016, la démarche a porté sur 6 directions dites fonctionnelles.



Base de canoé
Saint-Benoît

Compte administratif 2016

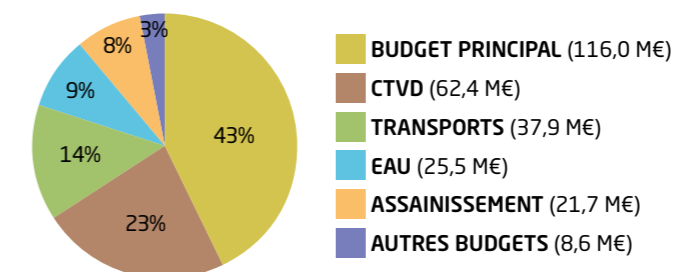
1 : LES GRANDS ÉQUILIBRES

En recettes et en dépenses, le budget consolidé de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers s'élève respectivement à 282,3 millions € (M€) et à 272,1 millions € :

	Recette	Poids	Recette	Poids
Budget principal	122 189 202	43%	115 979 133	43%
Budget eau	28 994 403	10%	25 465 715	9%
Budget assainissement	21 796 562	8%	21 716 285	8%
Budget transport	35 481 763	13%	37 889 166	14%
Budget CTVD*	63 575 872	23%	62 393 860	24%
Autres budgets annexes	10 231 646	3%	8 616 151	3%
TOTAL	282 269 447	100%	272 060 310	100%

* Collecte - Traitement - Valorisation des Déchets

En dépenses, la répartition entre le budget principal (BP) et les budgets annexes (BA) s'établit de la manière suivante :



Exceptées la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), Grand Poitiers a maintenu les taux de fiscalité ménages et entreprises.

2 : LES CHIFFRES MARQUANTS EN 2016 PAR BUDGET

1. LE BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	75,2 M€	Recettes réelles	84,9 M€
Personnel	42,2 M€	Impôts - Taxes	55,4 M€
Subventions - Contingents obligatoires	16,7 M€	Subventions - Participations	18,8 M€
Fonctionnement courant	11,1 M€	Produits des services	7,0 M€
Reversement aux communes	3,6 M€	Produits exceptionnels	3,7 M€
Charges financières	1,6 M€		
Résultat de fonctionnement 2016 : 9,7 M€			

En 2016, le budget principal est marqué par un passage à une agglomération plus intégrée :

- la mutualisation des services, auparavant sur le budget de la Ville de Poitiers, est portée intégralement par le budget de Grand Poitiers
- dans la perspective de faciliter le passage en Communauté urbaine, Grand Poitiers s'est doté des compétences éclairage public/voirie, réseau de chaleur et tourisme au 1^{er} juillet 2016.

De fait, la structure et les équilibres du budget sont profondément modifiés.

Les recettes de fonctionnement

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2012, sauf pour la TASCOM.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement des contributions directes : taxes entreprises et ménages pour 55,4 millions €, et de dotations versées par l'État pour 18,8 millions €. Les autres recettes proviennent du produit des services (7,0 millions €, essentiellement les équipements sportifs) et des produits exceptionnels (3,7 millions €).

En comparaison au réalisé 2015, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 15,9 %.

		2015	2016	Variation
Fiscalité ménages	Taxe d'habitation	9,83%	9,83%	0,0%
	Taxe foncière	0,76%	0,76%	0,0%
	Taxe foncière sur le non bâti	3,61%	3,61%	0,0%
Fiscalité entreprises	Cotisation foncière des entreprises	26,17%	26,17%	0,0%
	Taxe sur les surfaces commerciales	1,13%	1,18%	4,4%
Autres	Versement transport	1,30%	1,30%	0,0%
	TEOM "zone haute"	9,49%	9,58%	1,0%
	TEOM "zone moyenne"	8,12%	8,20%	1,0%
	TEOM "zone basse"	6,76%	6,83%	1,0%

Les dépenses de fonctionnement

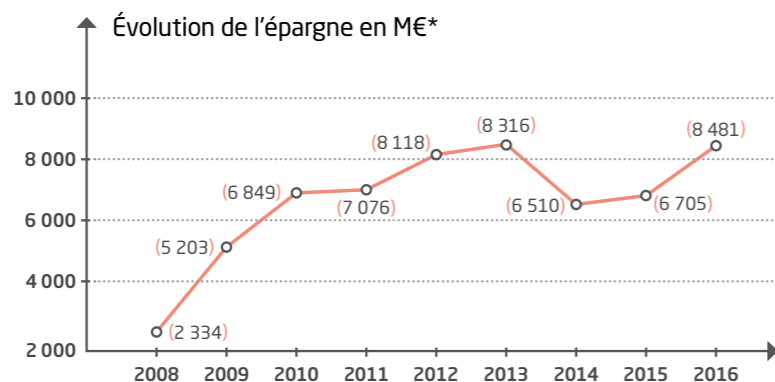
Du fait des différents transferts, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 13,4 % par rapport à 2015 :

- le premier poste de dépense concerne les « dépenses de personnel », elles représentent 56 % de la masse des dépenses de fonctionnement. Ce poids budgétaire important est dû à la part des services communs et aux conventions de gestion voirie/éclairage public
- le poste « subventions et contingents obligatoires » comptabilise les participations aux budgets annexes (2,6 M€), aux contingents incendie (5,7 M€), à l'aéroport de Poitiers-Biard (0,7 M€) et au Syndicat mixte pour l'aménagement du seuil du Poitou (SMASP) (1,5 M€)
- le poste « fonctionnement courant » est en hausse de 14,72 % avec une charge importante sur les remboursements de frais aux communes membres dans le cadre de la convention de gestion voirie/éclairage public
- le poste « atténuation de produits » (dont les versements aux communes composés par l'attribution de compensation (AC)) est en forte diminution par rapport à 2015
- les « charges financières » sont en augmentation de 107 K€ en raison d'une légère hausse de l'encours.

L'épargne

L'épargne désigne le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit de l'excédent dégagé par le fonctionnement pour couvrir prioritairement le remboursement en capital de la dette.



* hors cessions de terrain

Avec les années, l'évolution de l'épargne brute résulte de l'effort fait par les services sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes.

Le financement des investissements

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	36,0 M€	Recettes réelles	32,5 M€
Immobilisations financières	15,9 M€	Immobilisations financières	14,4 M€
Programme d'investissement	14,3 M€		
Emprunts et dettes assimilées	5,7 M€	Emprunts et dettes assimilées	13,0 M€
Autres dépenses	0,1 M€	Subventions et dotations	5,1 M€
Résultat d'investissement 2016 : 3,5 M€			

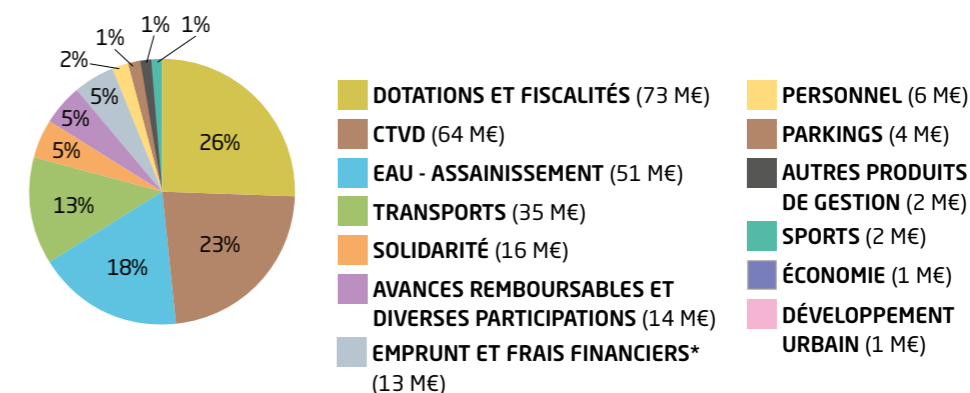
Les dépenses réelles d'investissement sont en légère augmentation : 36,0 M€ contre 35,4 M€ soit + 1,6 % :

- le programme d'investissement 2016 représente 14,3 M€ (modernisation des équipements sportifs, aires d'accueil des gens du voyage, valorisation du parc de logements sociaux, entretien des ZAE, soutien à la recherche...)
- les immobilisations financières se composent des avances remboursables versées à la Société d'équipement du Poitou (SEP) dans le cadre des opérations d'aménagement des ZAE (15,9 M€) pour le compte de Grand Poitiers
- les emprunts et dettes assimilées (5,7 M€) participent au remboursement en capital de la dette
- les autres dépenses se composent d'un titre de participation auprès de l'Agence France locale (AFL), qui a pour objectif d'offrir une sécurité quant à l'accès aux crédits.

Les recettes sont composées majoritairement de l'emprunt (13,0 M€) et de l'autofinancement. Les subventions reçues sont en légère diminution (5,1 M€ contre 5,3 M€ en 2015). Les immobilisations financières représentent le remboursement des avances faites dans le cadre des aménagements des ZAE en lien avec la SEP, soit 14,4 M€ contre 14,0 M€ en 2015.

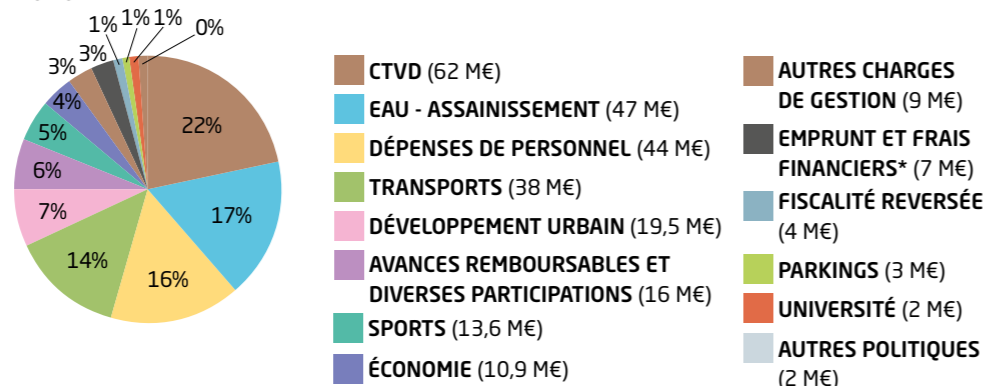
2. LES PRINCIPALES COMPÉTENCES ET BUDGETS ANNEXES

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



* ne concerne que le budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



Pour la part budgets annexes, les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement s'établissent respectivement à 149,9 M € et 147,5 M €, contre 110,9 M € et 117,5 M € en 2016.

2.1 Le budget Eau et le budget Assainissement

Grand Poitiers gère en régie publique directe l'eau potable et l'assainissement sur son territoire. La Communauté d'agglomération Grand Poitiers a fait le choix de limiter l'augmentation du prix de l'eau assainie, hors taxes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à 3,04 € HT pour 2016, soit une hausse de 1,0 %. La recette représente 9,3 M € servant à la modernisation des réseaux et des charges d'exploitation.

Comme en 2015, Grand Poitiers investit pour respecter la réglementation européenne en matière d'environnement et de protection de la ressource en eau (11,1 M €), à travers son Schéma directeur eau et assainissement (résorption des branchements en plomb, entretien des stations d'épuration et des postes de relevage, revalorisation du Moulin Apparent...).

2.2 Le budget Transports

Le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement est la subvention d'équilibre versée à la Régie des transports poitevins (RTP), soit 20,1 M € pour 2016.

Concernant les produits d'exploitation, le versement transport est la principale recette qui finance l'ensemble des activités du budget : il s'élève à 21,5 M €. Le taux reste inchangé (1,3 %), à l'exception de la commune de Ligugé.

En 2016, pour le service de transports urbains, il a été investi :

- 1,8 M € pour l'achat et la maintenance de bus, hors Modernisation du réseau de transport public (MRTP)
- 1,1 M € pour les travaux de bâtiments à Vitalis
- 0,6 M € pour le lancement du marché pour la mise en place d'une billetterie
- 0,5 M € pour l'amélioration de la politique des transports et de la mobilité.

2.3 Le budget Collecte - Traitement - Valorisation des déchets (CTVD)

La gestion des déchets, c'est :

- la collecte et la valorisation des déchets ménagers résiduels et des objets encombrants ; celle-ci est adaptée au type d'habitat
- la gestion du tri sélectif et des déchetteries de l'agglomération.

Grand Poitiers perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. Cette collecte est organisée en fonction de la fréquence de ramassage. L'augmentation du taux pour 2016, votée par le Conseil communautaire, est de 1,0 %. Le produit de la TEOM est de 12,1 M € en augmentation de 3,5 % par rapport à 2015.

Les déchets ménagers alimentent l'usine d'incinération et de valorisation, permettant ainsi de produire de la chaleur utilisée pour la vente au réseau de chauffage urbain. Le prix est fixé, par délibération, à 39,00 € HT le MWh vendu soit une recette de 2,0 M€ en 2016.

Certains déchets, en particulier ceux transitant par les déchetteries, disposent d'une filière propre de valorisation (plateforme de compostage, ferraille...).

2.4 Le budget Parkings

Suite à un transfert de la Ville vers Grand Poitiers, la Communauté d'Agglomération a pris la compétence « parcs et aires de stationnement », à compter du 1^{er} juillet 2016. Dans ce cadre, un budget annexe portant sur la gestion des parkings couverts a été érigé. Il concerne la gestion de 6 parkings :

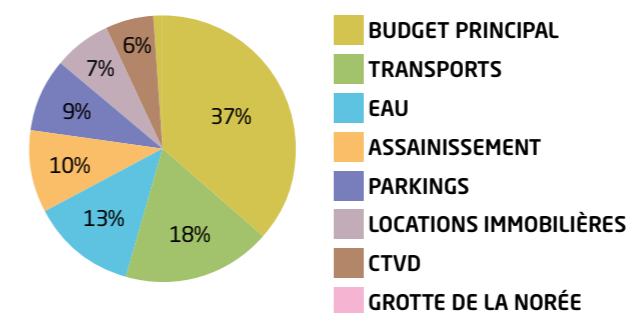
- Hôtel de Ville (710 places ; 400 abonnements en moyenne)
- Blossac (700 places ; 550 abonnements en moyenne)
- Toumaï (630 places ; 200 abonnements en moyenne)
- Notre-Dame (600 places ; 370 abonnements en moyenne)
- Théâtre (325 places ; 200 abonnements en moyenne)
- Clos des Carmes (150 places ; 200 abonnements).

Il est financé par ses propres recettes, essentiellement les recettes de stationnement dans les parkings.

3 : L'ENCOURS DE LA DETTE

ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	34,01	35,32	32,55	32,78	32,68	45,50	48,25	49,6	78,8
Transports	5,64	5,27	4,70	3,90	19,46	35,24	36,39	37,1	38,0
Eau	12,52	12,98	13,00	19,04	20,51	23,44	21,98	24,7	27,5
Assainissement	16,05	16,64	14,92	16,35	16,80	19,89	18,55	20,7	22,1
Parkings	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,8
Locations immobilières	1,52	1,46	1,41	1,34	3,99	4,60	4,29	13,9	14,2
Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets (CTVD)	21,50	22,81	21,60	19,68	18,07	18,28	16,45	14,9	13,4
Grotte de la Norée	0,13	0,12	0,10	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04
TOTAL	91,4	94,6	88,3	93,2	111,6	147,0	146,0	161,0	212,8
Évolution		3,54%	-6,68%	5,55%	19,76%	31,75%	-0,71%	9,47%	32,24%

Au compte administratif, la répartition de l'encours de la dette au 31 décembre 2016 de Grand Poitiers pour l'ensemble des budgets, d'un montant de 212 780 970 €, est représentée dans le graphique ci-dessous.



Le budget principal ne représente que 37 % de l'ensemble de l'encours de la dette. La capacité de désendettement de ce budget reste à un niveau satisfaisant.

Entre 2015 et 2016, cette forte évolution de l'encours de dette est liée principalement au transfert des emprunts voirie/éclairage public (transfert de 21 M€ de dette) et à l'intégration du budget Parkings au 1^{er} juillet 2016.

Jardin de Puygarreau





COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

PAYS CHAUVINOIS 2016

PAYS CHAUVINOIS

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine
- Voirie
- Équipements culturels, sportifs et scolaires

AUTRES COMPÉTENCES

- Animations culturelles et de découvertes proposées aux établissements scolaires du 1^{er} degré
- Aide à la réalisation des opérations communales d'intérêt communautaire qui concourent au maintien du tissu économique et culturel
- Mise en place et gestion d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- Entretien et fonctionnement de l'Office de tourisme communautaire sis à Chauvigny
- Dans le cadre du festival d'été *En pays chauvinois*, organisation de spectacles et d'animations culturelles
- Balisage des sentiers de randonnée et diffusion de dépliants
- Aménagement numérique

Réalisations par compétence

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes mène une politique de développement économique active dans le territoire. Après avoir inauguré son centre d'accueil d'entreprises n°5 en 2015, avoir vendu le n°3 au Département au cours du mois d'octobre 2016, elle a lancé la construction du n°6 (CAE6) dans la zone du Planty qui accueillera le Viennopôle.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1 : VOIRIE

La Communauté de communes, ayant la compétence voirie depuis 2004 en investissement, elle réalise tous les ans entre 800 000 € et 900 000 € de travaux sur la voirie communautaire de l'ensemble des 10 communes. Pour les 4 communes appelées à rejoindre Grand Poitiers, l'année 2016 a été marquée par la fin des travaux dans deux rues de la cité médiévale de Chauvigny, ainsi que par des travaux, plus importants financièrement, de remise en état des rues de deux hameaux de la commune (Luchet et l'Espinasse), route de Monteil à Sainte-Radegonde et rue de la Tour à Jardres.

2 : ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

En 2016, la réfection du liner de la piscine intercommunale de Chauvigny a été réalisée.

CHIFFRES CLÉS

→ **96,7 %**
taux d'occupation des zones d'activités économiques de la CC Pays chauvinois en 2016.

PERSPECTIVES

→ Création du Viennopôle destiné aux activités artisanales et industrielles, sur un parc de 13 ha pour accueillir une trentaine d'entreprises

AUTRES COMPÉTENCES

1 : ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SIS À CHAUVIGNY

- 16 799 visiteurs accueillis sur le site du Vélorail au cours de la saison touristique 2016
- 30 000 spectateurs sont venus assister au spectacle des *Géants du Ciel* en 2016

2 : DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ÉTÉ EN PAYS CHAUVINOIS, ORGANISATION DE SPECTACLES ET D'ANIMATIONS CULTURELLES.

- 33 manifestations ont été inscrites au programme du festival d'été 2016. 22 d'entre elles se sont déroulées dans le futur territoire de Grand Poitiers

3 : AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN), une réalisation peut être citée : la montée en débit dans la commune de Jardres.

Spectacle
Les Géants du Ciel



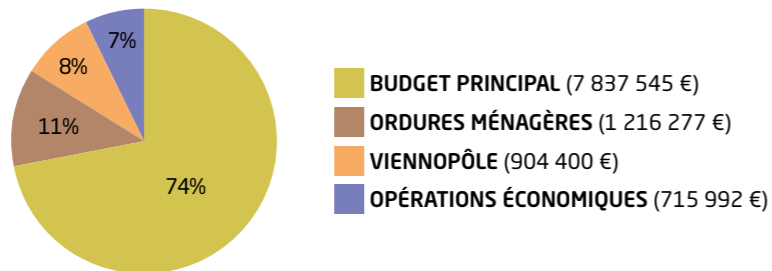
Compte administratif 2016

1 : LES GRANDS ÉQUILIBRES

En recettes et en dépenses, le budget de la Communauté de communes du Pays chauvinois (budgets annexes compris) s'élève respectivement à près de 10 millions € (M€) et à 10,7 M€ :

	Recettes	Poids	Dépenses	Poids
Budget principal	7 124 205 €	72 %	7 837 545 €	74 %
Budgets opérations économiques	733 878 €	7 %	715 992 €	7 %
Budget Viennopôle	898 809 €	9 %	904 400 €	8 %
Budget ordures ménagères	1 216 747 €	12 %	1 216 277 €	11 %
TOTAL	9 973 639 €	100 %	10 674 214 €	100 %

En dépenses, la répartition entre le budget principal et les budgets annexes s'établit de la manière suivante :



Zone d'activité de Chauvigny

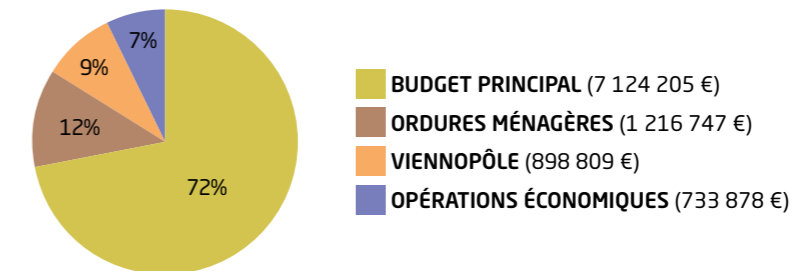


Voirie - Chauvigny



2 : LES CHIFFRES MARQUANTS EN 2016

En recettes, la répartition entre le budget principal et les budgets annexes s'établit de la manière suivante :



Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



Au cours de cette année 2016, les dépenses d'investissement ont été principalement consacrées à la voirie et la piscine.

Le budget annexe des ordures ménagères

La compétence a été transférée au SIMER. Toutefois, la CCPC l'a gardée dans ses statuts afin de continuer à percevoir la redevance. Elle verse une contribution au SIMER deux fois par an et continue à percevoir la redevance.

La facturation est établie par semestre sur la base de la redevance en vigueur pour les ménages, en fonction du nombre de passages hebdomadaires.

La contribution de la CCPC au SIMER s'élève à 1 146 025,40 € HT pour 2016.

3 : L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 3,1 millions €.

Encours de la dette au 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget Principal	1,1	1,4	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9
Opérations Économiques	1,1	1,0	1,1	1,0	1,5	1,4	1,9	1,7	1,9
Viennopôle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
TOTAL	2,2	2,4	2,4	2,2	2,7	2,5	2,9	3	3,1
Évolution		9,1%	0,0%	-8,3%	22,7%	-7,4%	16,0%	3,4%	3,3%

Piscine de Chauvigny





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS MÉLUSIN

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

AUTRES COMPÉTENCES

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Prise en charge, accompagnement ou soutien aux actions d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Service départemental d'incendie et de secours
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Gestion d'une Maison de services au public

PAYS MÉLUSIN

Réalisations par compétence

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les actions suivantes ont contribué au développement économique :

- la zone d'activités de la Pazioterie (commune de Coulombiers) se compose de deux tranches historiques : la première d'une superficie de 20 ha est commercialisée à 95% ; la seconde, labellisée Viennopôle, propose 20 hectares commercialisables
- une vente d'un terrain de 2 000 m² a été réalisée en 2016
- le quartier économique des Cinq-sauts (Rouillé) d'une superficie de 1,5 ha est commercialisé à 40%.

2 : CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les travaux de voirie sont réalisés en régie ou par une entreprise extérieure.

Les travaux en régie suivants ont été effectués :

- l'acquisition d'un camion PATA (point à temps automatique) permettant la reprise de surface de routes avec une bonne réactivité ; en 2016, 142 tonnes d'émulsion ont été mises en œuvre
- le suivi et la rénovation de panneaux de signalisation et le montage d'abri bus en bois
- la réalisation d'arasement et de curage de fossés.

Les travaux structurants et de reprofilage ont été confiés à l'entreprise Colas Centre Ouest (101 938 € HT).

L'entreprise Arlaud a réalisé des interventions de dérasage (2,4 km linéaires), de curage de fossés (8,2 km linéaires) à Celle-l'Évescault, Coulombiers, Jazeneuil, Rouillé et Sanxay et de création de fossés.

En matière de fauchage et de broyage des accotements, le marché d'entretien 2016 a été attribué à deux entreprises pour les 9 communes.

CHIFFRES CLÉS

→ La CCPM est gestionnaire d'un réseau de **360** km de voirie intercommunale.



Château de Curzay-sur-Vonne

CHIFFRES CLÉS

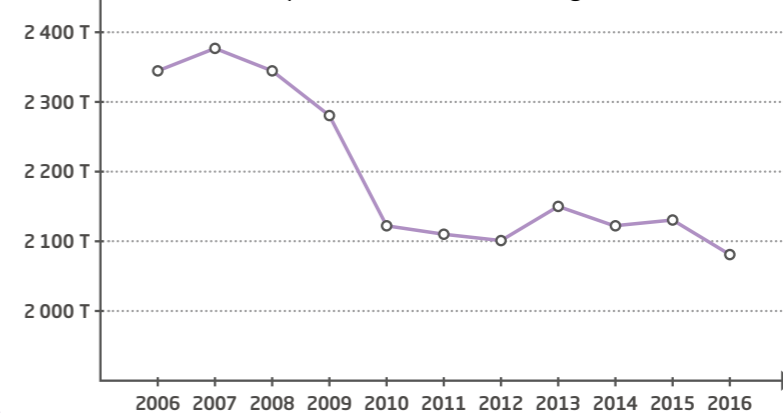
→ **2 063** tonnes collectées en porte-à-porte

→ **279** tonnes de papier et 410 tonnes collectées en bornes d'apport volontaire

→ **32 651** passages à la déchèterie

3 : ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

Évolution de la production d'ordures ménagères 2006 - 2016



Les réalisations de cette compétence sont relatives à la collecte des déchets ménagers, au compostage individuel et à l'opération Poul'Belle.

La collecte des déchets ménagers est réalisée en porte-à-porte dans les zones concentrées d'habitat (bourgs) et en points de regroupement dans les zones à habitat diffus (villages).

En 2000, la CCPM a lancé une opération de compostage individuel. A la fin 2016, 722 composteurs avaient été distribués aux habitants. Le compostage individuel peut permettre de « détourner » environ 40 % des déchets contenus dans la poubelle, ce qui réduirait de 125 kg par an et par habitant le poids de la poubelle.

La Communauté de communes a proposé en juin 2016 à 50 foyers volontaires de participer à l'opération pilote « Opération Poul'Belle, transformez vos déchets en œufs frais ! ». Cette démarche a pour objectif de mesurer la baisse des déchets suite à l'arrivée des poules et de proposer des solutions concrètes aux habitants pour réduire leurs déchets.

Les foyers témoins qui participeront à cette action auront 2 poules et 1 poulailler contre une participation financière de 40 €. En retour, ils s'engageront à fournir les informations sur les pesées de déchets détournés pendant une durée de 3 mois.

PERSPECTIVES

→ Reconstruction de la déchetterie de Lusignan

4 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Ouvert au public depuis le 1^{er} juillet 2016, le **Pôle sportif mélusin** dote le territoire d'installations remarquables avec un bassin d'apprentissage de quatre couloirs de 25x10 m, accolé à un bassin de 75 m², une salle omnisports de 44x24 m avec 250 places assises, une salle de fitness, une salle de squash et des aménagements pour le bien-être (sauna et hammam).

Ce regroupement de différents équipements sportifs et de bien-être répond à plusieurs besoins du territoire :

- permettre aux jeunes et notamment aux douze établissements scolaires du territoire (2 100 élèves) de disposer d'un ensemble d'installations facilitant l'accès à plusieurs disciplines sportives collectives ou individuelles
- faciliter l'organisation des compétitions régionales et accueillir des stages sportifs favorisant les retombées économiques
- diversifier et développer l'offre sportive du territoire : sport bien-être, sport loisirs, handisport, etc.

Le Pôle sportif mélusin intègre des solutions techniques pour limiter la consommation d'énergie avec notamment le raccordement à la chaufferie-bois existante près du stade, une récupération de chaleur par la déshumidification de l'air et une isolation performante par l'extérieur.

AUTRES COMPÉTENCES

1 : ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse relèvent de cette compétence.

La **coordination Petite enfance** a travaillé sur les thématiques suivantes :

- renforcement des liens avec le multi-accueil et le relais assistantes maternelles itinérant (RAMI) géré par l'association La Dorne : intervenants communs, animations, rencontres
- organisation de temps d'animation auprès des bénéficiaires de l'épicerie solidaire à Lusignan.

CHIFFRES CLÉS

→ Le Pôle sportif mélusin représente un investissement de **7,76** millions €. Il a bénéficié de subventions de la Région (2 millions €), du Département de la Vienne (1,4 millions €) et de l'État (0,705 millions €).

CHIFFRES CLÉS

→ La CCPM accompagne les activités de l'association par le versement d'une aide de **124 000 €** dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

CHIFFRES CLÉS

→ **45** familles, de toutes les communes, ont fréquenté le LAEPI (38 en 2015).

Des actions portent sur **le soutien à la parentalité et l'accueil de la petite enfance**. Le lieu d'accueil enfants parents itinérant (LAEPI) a pour objectif de conforter la relation enfant-parent et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes. Il invite également les familles à vivre pleinement dans leur territoire : identifier les lieux, les acteurs locaux et créer des liens dans le Pays mélusin. Trois séances par semaine (de 9h30 à 11h30) sont organisées en itinérance dans le territoire.

Par convention avec l'association « La Dorne », le RAMI propose un accompagnement des familles et des assistantes maternelles (disponibilité, fonction d'employeur), une veille territoriale sur l'accueil des jeunes enfants ainsi que des animations collectives pour les assistantes maternelles.

Des actions relèvent également de **l'animation jeunesse**. La fréquentation des activités de l'animation extrascolaire déclarée en accueil de loisirs et séjours atteint un total annuel de 55 847 heures d'accueil-enfant (56 188 heures d'accueil-enfant en 2015).

Durant toutes les vacances scolaires, le centre de loisirs Croqu'Soleil à Saint-Sauvant fonctionne. Les semaines d'animation s'articulent autour d'un thème. Une attention particulière est portée à un accueil différencié en fonction de l'âge des enfants, avec notamment un pôle 6 ans. Deux camps ont été organisés au sein de Croqu'Soleil

L'action phare du **secteur ados** est la réalisation de chantiers-loisirs organisés en collaboration avec les communes. Cette action permet aux jeunes de participer à l'embellissement du cadre de vie collectif. La moitié du temps est consacrée « au chantier » avec la découverte de savoir-faire (maçonnerie, mosaïque, menuiserie...), l'autre moitié est dédiée « aux loisirs ».

Depuis 2012, l'accueil ados de la commune de Rouillé travaille en lien avec le centre loisirs ados pré-ados de la Communauté de communes. Des passerelles sont établies pour mettre en commun les animations et des déplacements.

Depuis plus de 14 ans, la Communauté de communes développe **un projet éducatif local** en direction des enfants de son territoire. L'intervention se fait dans une continuité éducative qui accompagne les différents âges de l'enfance-jeunesse.

En outre, quatre associations sont subventionnées : le réseau gérontologique, l'association d'aide à domicile en milieu rural, l'épicerie solidaire « arc-en-ciel », la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés.

2 : PRISE EN CHARGE, ACCOMPAGNEMENT OU SOUTIEN AUX ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La politique culturelle, le développement touristique et l'animation du patrimoine ainsi que les initiatives sportives font partie de cette compétence.

En matière de politique culturelle, un diagnostic culturel de la CCPM a été présenté en 2016. Il définit 3 enjeux pour le territoire :

- maintenir une vie culturelle diversifiée
- coordonner et développer les actions culturelles
- porter à la connaissance de tous les acteurs les initiatives de chacun.

La CCPM mène depuis plusieurs années un programme de recensement et d'étude du patrimoine sur l'ensemble de ses 9 communes. L'inventaire du patrimoine de la commune de Lusignan s'est achevé début 2016. Le livre « *Le patrimoine de Lusignan* », un ouvrage de 216 pages, a été réalisé suite à l'étude d'inventaire du patrimoine afin de restituer et de partager avec les habitants et les touristes les résultats de ce travail.

Plusieurs actions de médiation ont été réalisées :

- dans le cadre de la manifestation « *les mardis du patrimoine* » : balade contée autour du Gué de Chincé ; le temple de Rouillé et récital d'orgue ; le site gallo-romain et son programme de fouilles archéologiques ; le patrimoine caché de Lusignan
- dans le cadre de la manifestation « Les Journées européennes du patrimoine ». Thème de la visite proposée : « Histoire et patrimoine du quartier d'Enjambes »
- et diverses visites guidées : église de Jazeneuil ; Lusignan, Musée du Vitrail...

En outre, cinq expositions culturelles ont été réalisées en 2016 :

- **Broc'action** : exposition de photographies de Jean-Claude Ficheux, du 25 janvier au 31 mars

CHIFFRES CLÉS

→ **22 567 €**
de subventions
aux associations
à but social.

CHIFFRES CLÉS

→ **8** associations
culturelles
subventionnées
pour un montant de
80 930 €

→ **13** associations
sportives
subventionnées
pour un montant de
35 645 €

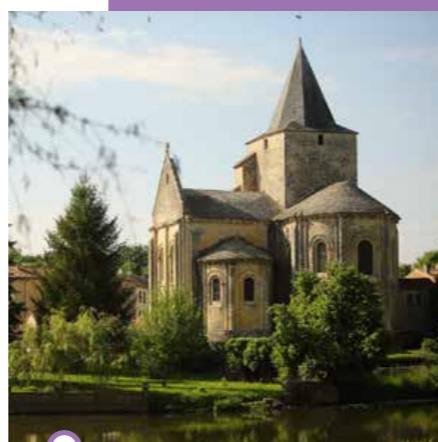
CHIFFRES CLÉS

→ Maison du tourisme :
3 195 visiteurs
dont **192**
étrangers.

CHIFFRES CLÉS

→ Le projet de
655 000 €
a bénéficié des
financements de
l'État (150 000 €), de
la Région (70 000 €),
du Département de la
Vienne (50 000 €) et de
la Caisse d'allocations
familiales (40 790 €)

→ **4 200** visiteurs
au Musée du Vitrail



Église Saint-Jean-Baptiste de Jazeneuil

- **En quête de soi** : exposition de peintures de Lucie Yonnet, du 2 mai au 30 juin
- **Tierra Latina** : exposition de photographies d'Annabelle Avril, du 1^{er} juillet au 31 août
- **Exposition de peintures de Ma.0 Dennery et ses élèves** du 1^{er} septembre au 31 octobre
- **Du pinceau à l'aiguille** : exposition d'aquarelles de Jonas Enquist et objets en tissus de La Fabrik, du 2 novembre au 31 décembre.

En matière de politique culturelle, la CCPM subventionne plusieurs associations : Soirées Lyriques de Sanxay (dont l'Académie de chant), La Lyre Mélusine, le Foyer des jeunes et d'éducation populaire de Rouillé, Mélusik, Emergence, ADEL (association pour un développement local), Babouchka et Les Z'olibrios.

La CCPM subventionne également plusieurs associations pour développer la pratique sportive : Pays Mélusin Basket Club, USJ 86 Pays Mélusin, Val de Vonne football Club, Mélusin Athlétique Club, Equit'au Logis, Vallée de la Vonne Canoé Kayak, Mélusine Danse, Cercle modéliste Rullicois, Tennis club Lusignan, Association pongiste mélusine, Archers des 6 Vallées, Gym Pays Mélusin et Les fines lames.

3 : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE

La construction d'une nouvelle école à Curzay-sur-Vonne, associant les services périscolaires, a été lancée en 2014. L'école a été inaugurée en 2016 pour accueillir 50 élèves répartis en deux classes, de la petite section au cours préparatoire. Ce groupe comprend un restaurant scolaire, un accueil périscolaire matin et soir et une salle de motricité.



École de Curzay-sur-Vonne

PERSPECTIVES

- Le Musée du vitrail de Curzay-sur-Vonne rouvre ses portes et inaugure un nouveau parcours permanent, ouvert du 15 avril au 5 novembre 2017.

4 : SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Au titre du contingent incendie 2016, la CCPM a versé 176 414,93 € au Service départemental d'incendie et de secours.

5 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Pour assurer l'entretien des berges la Vonne, la CCPM a adhéré au Syndicat du Clain sud.

6 : GESTION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Porté par une commune, une intercommunalité, une association, une collectivité territoriale ou un groupement d'intérêt public, le projet de la Maison des services au public (MSAP) s'articule autour d'un objectif principal : maintenir la qualité et améliorer l'accessibilité des services publics dans certains territoires et notamment pour les usagers résidant en milieu rural.

La MSAP a ouvert ses portes à Lusignan le 11 avril 2016.

Ce bâtiment moderne, fonctionnel et économe, donne la possibilité aux habitants de la Communauté de communes de bénéficier de la proximité des services publics. Il permet de répondre aux objectifs d'attractivité et de solidarité.

Dans ce lieu unique, le public est accompagné par un agent formé par les partenaires pour ses démarches et ce, afin de faciliter ses relations avec l'administration.

La CCPM, par délibération du 8 septembre 2016, a approuvé le projet de MSAP de Lusignan et habilité le Président à déposer le dossier de labellisation.

Trois organismes sociaux ont signé le 31 octobre 2016 la convention locale :

- la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Vienne
- la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Vienne
- la Mutualité sociale agricole (MSA) des Deux-Sèvres et de la Vienne.

CHIFFRES CLÉS

→ Le projet de **2,548** millions € a bénéficié des financements de l'État (320 000 €), de la Région (350 000 €) et du Département de la Vienne (280 000 €)

PERSPECTIVES

Labellisation de la Maison de services au public

D'autres organismes sont également présents. La Mission locale et rurale Centre et Sud Vienne propose un point d'accès internet aux offres de Pôle-emploi et un conseiller reçoit sur rendez-vous, pour accompagner les demandeurs d'emploi. En outre, l'association Atelier de pédagogie personnalisée organise des formations articulées autour des savoirs numériques, des savoirs de base, des premiers gestes professionnels et des langues étrangères.

Des permanences mensuelles du conciliateur de justice et des animateurs de l'espace info énergie complètent l'offre de services.

De plus, les usagers peuvent bénéficier des services périscolaires (inscription dans les accueils périscolaires, restaurants scolaires), services extrascolaires (inscriptions aux accueils de loisirs Croqu'Soleil, Croqu'loups et ados/préados)...

Ce bâtiment regroupe des services intercommunaux : Communauté de communes du Pays mélusin, Syndicat à vocation scolaire du Pays mélusin, Pays des six vallées, Mission locale pour l'emploi Centre et Sud Vienne et Atelier de pédagogie personnalisée.

La MSAP de Lusignan est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Lusignan



Compte administratif 2016

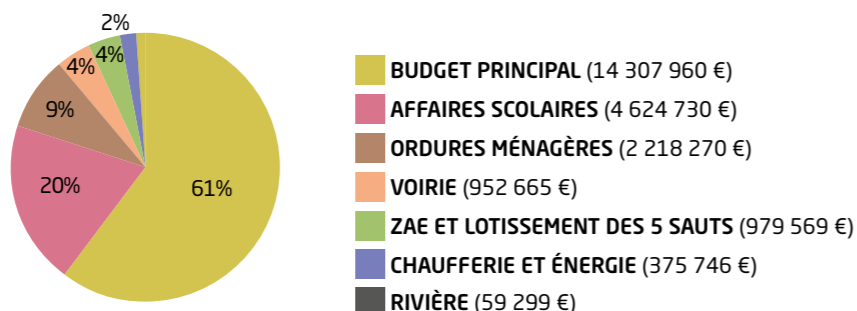
1 : LES GRANDS ÉQUILIBRES

En recettes et en dépenses, le budget de la Communauté de communes du Pays mélusin (budgets annexes compris) s'élève respectivement à 19,4 millions € (M €) et à 18,2 M€ :

	Recettes en €		Dépenses en €	
	Montant	Répartition	Montant	Répartition
Budget principal	12 021 823	62%	11 476 391	63%
Budget affaires scolaires	3 790 817	20%	3 452 957	19%
Budget déchets ménagers	1 641 544	8%	1 474 111	8%
Voirie	745 831	4%	733 275	4%
Lotissement	691 060	4%	661 397	4%
Chaufferie	282 569	1%	212 353	1%
Budget dev eco	172 039	1%	163 141	1%
Autres budgets	62 352	0%	53 575	0%
TOTAL	19 408 037	100%	18 227 200	100%

En dépenses, la répartition entre le budget principal et les budgets annexes (BA) s'établit de la manière suivante :

Répartition entre le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2016



Trois aspects dominants se dégagent de l'exercice budgétaire 2016 du Pays mélusin :

La poursuite de son effort d'investissement des projets structurants :

- construction de l'école de Curzay-sur-Vonne
- construction du Pôle sportif mélusin
- construction de la maison des services au public.

La stabilité des taux d'imposition entre 2015 et 2016.

2 : LES CHIFFRES MARQUANTS EN 2016

1. LE BUDGET PRINCIPAL

Sur le budget principal, deux opérations ont mobilisé la quasi-totalité des crédits :

- la Maison des services (dépenses de construction et d'équipement) pour 1,296 M €
- le Pôle sportif mélusin (construction et équipements) pour 2,7 M €.

Les recettes de fonctionnement

Dépenses nettes		Recettes nettes	
Personnel	1 241 764	Fiscalité	2 081 000
Fonctionnement courant	283 607	Reversement de fiscalité	-677 092
Subventions versées	550 965	Dotations	772 435
Frais financiers	127 758	Autres recettes	440 141
Dépenses nettes	2 204 094	Recettes nettes	2 616 484
Épargne brute : 412 390 €			

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2015.

Les recettes sont constituées principalement des contributions directes : taxes entreprises et ménages pour 2 M€, et de dotations versées par l'État pour 772 000 €. Les autres recettes proviennent du produit des services et d'une recette exceptionnelle de 450 000 € (remboursement de sinistre).

Fiscalité des ménages :

- Taxe d'habitation : 10,09%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,648%
- Taxe sur le foncier non bâti : 3,76%

Fiscalité des entreprises :

- Cotisation foncière des entreprises : 25,99%
- TASCOM : 1,15 (coefficient multiplicateur)

Autre fiscalité :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 13,88 %

Les dépenses de fonctionnement

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement progressent par rapport à 2015, notamment en raison de la mise en service du Pôle sportif mélusin.

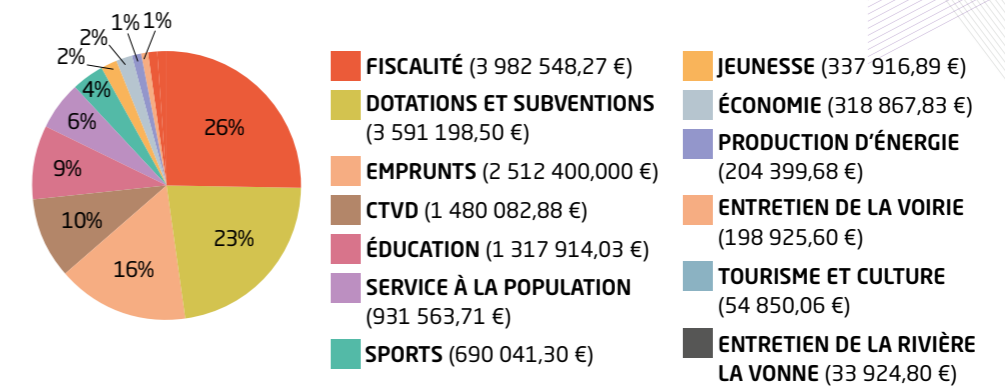
Le financement des investissements

En 2016, la Communauté de communes a poursuivi son programme d'investissement par :

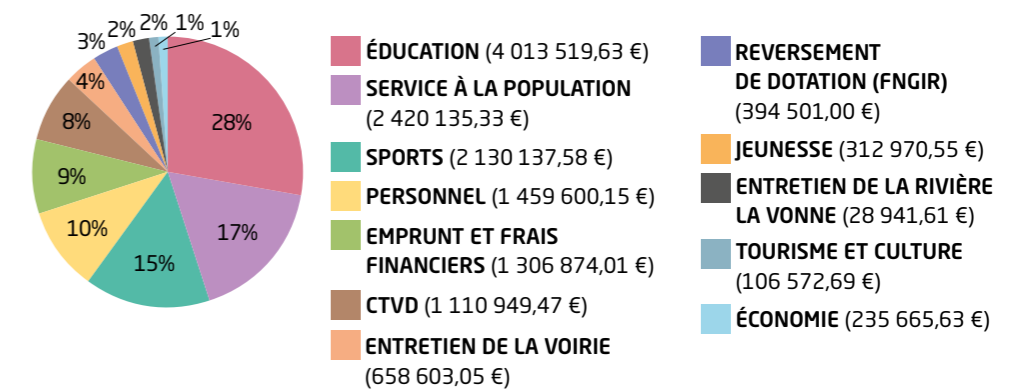
- les travaux d'amélioration des équipements scolaires
- les travaux sur la voirie communautaire
- l'achèvement de deux équipements structurants : la Maison des services et le Pôle sportif mélusin.

2. LES PRINCIPALES COMPÉTENCES ET BUDGETS ANNEXES

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement 2016.



Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



Le budget annexe déchets ménagers

La gestion des déchets comprend :

- la collecte et la valorisation des déchets ménagers résiduels et des objets encombrants
- la gestion du tri sélectif et de la déchèterie des Pins à Lusignan.

La Communauté de communes du Pays mélusin perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

Cette collecte hebdomadaire est réalisée en porte-à-porte pour les zones concentrées d'habitat (bourgs) et en points de regroupement pour les zones en habitat diffus (villages).

Le taux de TEOM, voté par le Conseil communautaire, est de 13,88 % pour 2016 et est stable depuis 2014. Le produit de la TEOM est de 1,03 M€ en 2016 en augmentation de 2,7% par rapport à 2015.

Les déchets ménagers sont enfouis au centre technique de Sommières-du-Clain.

Certains déchets, en particulier ceux issus des bornes d'apport volontaires et ceux transitant par les déchetteries, disposent d'une filière propre de valorisation (plateforme de compostage, ferraille...).

3 : L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 9 467 043 € dont 2 950 000 € d'emprunt à court terme à rembourser sur l'année 2017.

Encours de la dette au 31/12/N (en million d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	0,5	1	0,9	0,8	0,8	1,7	7,1	8,3
Déchets ménagers	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Affaires scolaires	2	1,9	1,8	1,8	0,7	1,7	1,6	1,4
ZAE développement éco	0,3	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3
Zone artisanle des cinq-sauts	0,2	0,2	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1
Voirie	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3
Chaufferie	0	0	0	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Energie	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4,1	4,8	4,3	4,3	3,2	5,0	10,2	11,1
Evolution		18,2%	-12,4%	0,0%	-3,2%	19,9%	103,8%	9,7%

VAL VERT DU CLAIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL VERT DU CLAIN

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Actions économiques intéressant l'ensemble de la Communauté

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Protection du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Equipements culturels et sportifs ainsi que d'enseignement élémentaire et préélémentaire
- Action sociale

TOUTES ACTIONS AYANT UN RAYONNEMENT DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- Toutes actions visant à promouvoir l'identification de la Communauté de communes, à développer les liens entre les communes membres et ses partenaires et à contribuer au rayonnement de la Communauté de communes à l'extérieur de son périmètre
- Toutes actions visant à développer des technologies de l'information et de la communication
- Equipements structurants : création, gestion d'équipements structurants d'intérêt communautaire
- Animation dans les domaines sportifs, culturels, touristiques et agricoles
- Dispositions générales issues de la loi du 13/08/2004

Réalisations par compétence

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

La création, la gestion et l'entretien d'un réseau de pistes cyclables comme le développement du très haut débit (THD) font partie de cette compétence.

La CC du Val Vert du Clain dispose déjà, depuis une quinzaine d'années, d'un réseau d'une quarantaine de kilomètres de pistes cyclables et d'itinéraires partagés.

Afin de prendre en compte les problématiques de déplacements, d'accessibilité aux équipements et de favoriser le développement des modes de déplacements alternatifs, la Communauté de communes a prévu au Conseil communautaire de juillet 2016 de développer ce réseau en engageant un programme d'envergure d'aménagement de voies vertes et partagées.

La question de la sécurisation des déplacements est au cœur de ce projet puisque le territoire bénéficie d'une population jeune et adepte de ces solutions alternatives. Il s'agit donc de favoriser et de sécuriser les déplacements par voies vertes et partagées en reliant des infrastructures déjà existantes.

Dans un souci permanent de sécurisation des déplacements, le nouveau programme prévoit ainsi d'établir des liaisons entre les villages et les centres-bourgs des communes où sont implantés les principaux équipements et services offerts à la population.

Il s'agit ensuite de créer ou poursuivre les liaisons douces jusqu'aux différents pôles d'échanges multimodaux et notamment les aires de covoiturage qui ont été réalisées, depuis deux ans, à proximité des principaux axes routiers mais aussi des gares.

L'ensemble de ces aménagements sera réalisé en cohérence avec l'environnement local afin de à conserver l'identité du territoire, véritable poumon vert entre Poitiers et Châtellerauld.

CHIFFRES CLÉS

→ Surface du I-parc :

36 000 m²

+ extension 1 :

45 000 m²

+ extension 2 :

82 000 m²

En matière d'établissement et de participation au développement d'infrastructures passives au profit du développement du haut débit, la CCVVC a participé financièrement à la mise en œuvre du SDAN avec une première phase de montée en débit sur le secteur de Marigny-Brizay.

Une convention a par ailleurs été conclue avec le Département de la Vienne pour déterminer les modalités et les conditions de mise à disposition par la Communauté de communes au profit du Département, des infrastructures passives de communications électroniques nécessaires à l'interconnexion de la Boucle locale du Futuroscope et du Téléport 9 I Parc.

2 : ACTIONS ÉCONOMIQUES POUR LES ACTIONS INTÉRESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ

La Communauté de communes Val Vert du Clain présente un parc d'activités Futuroscope I-Parc Téléport 9 équipé en voirie et en fibre optique. La Communauté de communes a créé dans le cadre de l'approvisionnement en très haut débit de la zone d'activités intercommunale I-Parc, un nouveau service « I-Parc numérique », permettant d'offrir aux entreprises une offre répondant à leurs attentes.

L'entreprise de produits alimentaires Crystal Gourmet s'y est installée en décembre 2016.

Un terrain a été vendu en 2016 à la société LMS Informatique, actuellement locataire de l'immeuble d'entreprise, Passerelle.

La Communauté de communes Val Vert du Clain a mis en place un plan de communication et de marketing économique afin de pérenniser et développer les activités sur son territoire. Des contacts et des actions permanentes sont réalisés auprès des réseaux économiques : consulaires (CCI, Département de la Vienne...), chefs d'entreprises, agences immobilières, architectes, investisseurs, réseaux...

Les réalisations suivantes ont participé à la mise en œuvre de cette compétence :

- plusieurs porteurs de projets ont été accueillis et orientés si nécessaire vers des dispositifs spécifiques (Ateliers de la création...)
- des dossiers de faisabilité d'implantation ont été étudiés dans les zones d'activités économiques du territoire
- l'extension n°3 du Parc d'activités du Clos de l'Ormeau à Saint-Georges-lès-Baillargeaux avec la promotion et la pré-commercialisation de certains lots a été effectuée
- un nouvel atelier d'accueil sur le Téléport 9 l,parc a été construit.

La politique menée en matière de développement économique et plus précisément celle de réalisation d'atelier d'accueil, a conduit plusieurs porteurs de projet à solliciter l'acquisition du bâtiment qu'il occupait.

Ainsi en 2016, plusieurs ventes ont été réalisées :

- le multiservices de Saint-Cyr a été cédé à la commune afin de compléter le dispositif commercial de proximité autour de l'agence postale communale
- un atelier d'accueil de Marigny-Brizay a été vendu à un artisan plombier
- un atelier d'accueil de Saint-Georges-lès-Baillargeaux a été vendu à un concessionnaire automobile
- des négociations ont été menées avec le locataire du centre d'accueil de Saint-Cyr, conduisant au renouvellement de son bail commercial pour 9 années supplémentaires.

Crystal-Gourmet
Jaunay-Marigny



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion des déchets fait partie de cette compétence.

Pour la mettre en œuvre, la Communauté de communes Val Vert du Clain s'appuie sur le savoir-faire en régie et sur deux Sociétés d'économie mixte (SEM). Cette compétence correspond à la collecte en porte-à-porte, la gestion de la déchetterie, le tri des déchets, leur valorisation ainsi que le transfert vers l'enfouissement.

Le site des Millas à Saint-Georges-lès-Baillargeaux a vu se développer la construction d'un parc photovoltaïque de 8 ha sur l'ancien centre d'enfouissement technique. Source de rémunération pendant les 30 prochaines années, le terrain a fait l'objet d'un bail emphytéotique.

Sergies a conclu un partenariat avec la CC. Sergies organise, construit finance le projet et s'engage sur le fonctionnement et l'entretien pendant trente ans.

12 620 modules photovoltaïques sont construits par la société VMH de Châtellerault, alors que des entreprises de Vendée, des Deux-Sèvres et de Bordeaux interviennent sur d'autres éléments de constructions et de mise en chantier.

La particularité de cette centrale unique dans le département est que les modules seront installés sur des « trackers » qui permettent de suivre le soleil toute la journée, d'est en ouest. La production d'électricité estimée devrait permettre de couvrir les besoins électriques d'un peu plus de la moitié de la population de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, hors chauffage.

2 : PROTECTION DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

L'aire d'accueil des gens du voyage a connu une bonne fréquentation tout au long de l'année.

3 : CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

La CCVVC entretient 2 850 points lumineux représentant en dépenses annuelles de fonctionnement 134 000 €.

Le projet d'aménagement de la liaison RD62 - péage de l'A10 fait partie du prochain Schéma départemental des routes (2016-2020).

Les études relatives à cette voie avancent et les financements sont mobilisés. Il reste 17,5 % à la charge du territoire, soit, selon les premiers chiffrages, 1,3 M € TTC.

Compte tenu de l'importance de cette liaison pour le développement du territoire communautaire et notamment des parcs d'activités situés le long de la RD910, le Conseil communautaire a décidé que la CCVVC prenne en charge la participation sollicitée par le Département.

4 : ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET PRÉÉLÉMENTAIRE

Parmi les équipements culturels, peut être cité l'Espace culturel du Prieuré (ouvert depuis 2006). En 10 ans, il y a eu une hausse de 20 % de la fréquentation au festival Vox Musica, auquel s'ajoute la saison culturelle.

Une convention a été conclue avec l'association Patrimoine culture et tradition pour l'animation de la chapelle de la Madeleine qui fait partie du patrimoine communautaire. Un marché médiéval a ainsi été organisé en septembre dans le site.

5 : ACTION SOCIALE

La gestion de la petite enfance fait partie de cette compétence. Elle se matérialise par trois multi-accueil dont un parental, une halte-garderie itinérante, deux relais assistantes maternelles, une ludothèque semi-itinérante et l'intervention d'une psychologue et une coordinatrice.

Le multi-accueil Trot'Câlin, dans la commune de Saint-Cyr, ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h30, présente un accueil régulier principalement à temps partiel (3 ou 4 jours par semaine) de 25 enfants.

CHIFFRES CLÉS

→ **1 743** spectateurs au Prieuré
→ **10** ans du Prieuré

CHIFFRES CLÉS

→ **10** places au multi-accueil Trot'Câlin

Les réalisations 2016 portent sur les actions suivantes :

- communication gestuelle associée à la parole (intervenant extérieur) auprès de l'équipe et des familles
- mise en place d'un service de documentation
- actions éducatives pour l'ouverture à la culture autour du livre et de la musique.

Ce multi-accueil est complété par une halte-garderie itinérante Trot'Câlin qui sillonne les communes de Beaumont (2 matinées par semaine), Jaunay-Clan et Saint-Georges-lès-Baillargeaux (chacune 1 matinée par semaine). Un véhicule transporte le matériel pédagogique et sanitaire nécessaire à l'accueil de 10 enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins.

50 enfants (46 familles) ont été accueillis.

La structure multi-accueil « Croq'lune » est agréée pour l'accueil de 20 enfants de 10 semaines à 4 ans révolus.

En 2016, accueil de 35 enfants réguliers (contrats à temps plein ou temps partiel), principalement de Jaunay-Clan, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Marigny-Brizay.

Les réalisations 2016 portent sur les actions suivantes :

- « Le livre comme vecteur d'éveil chez les tout petits »
- découverte de la musique : concert Bassoukou Swing, découverte d'Erik Satie, récital de piano
- réunions à thème
- fête de la petite enfance : tous les services petite enfance de la CC Val Vert du Clain se sont réunis afin d'organiser une fête de la petite enfance. Les professionnels ont pu alors proposer différents ateliers parents/enfants (motricité, Montessori, contes signés, maquillage, stand ludothèque avec des jeux en bois...), un pique-nique, suivi d'un concert des Gili Swing afin de faire le lien avec le projet de découverte.

Trot' Câlin



TOUTES ACTIONS AYANT UN RAYONNEMENT DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

1 : TOUTES ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR L'IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, À DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE LES COMMUNES MEMBRES ET SES PARTENAIRES ET À CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'EXTÉRIEUR DE SON PÉRIMÈTRE

La manifestation *Tous à vélo* a été organisée cette année à Saint-Georges-lès-Baillargeaux. Initié en 2009, cet événement organisé par la Communauté de communes du Val Vert du Clain a trouvé son public. Au programme une balade cycliste d'une quinzaine de kilomètres à la découverte de la campagne baillargeoise, accessible à toute la famille car sans difficulté, animation musicale, structures gonflables, dégustation de produits locaux et récompenses pour les participants portant les déguisements les plus originaux. Il convient de noter la présence de l'équipe cycliste féminine UCI Poitou-Charentes Futuroscope pour la remise du trophée de l'école la plus représentée.

2 : ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS : CRÉATION, GESTION D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Un terrain d'entraînement a été construit à Saint-Georges-lès-Baillargeaux pour satisfaire les besoins du Club communautaire de rugby.

CHIFFRES CLÉS

→ **300** élèves à l'école de musique

→ **2 185** abonnés

→ **64 500** prêts en moyenne par an dont 3 600 inter-bibliothèques

3 : ANIMATION DANS LES DOMAINES SPORTIFS, CULTURELS, TOURISTIQUES ET AGRICOLES

L'animation culturelle fait partie de cette compétence.

La CCVVC possède la 2^e école de musique associative du Département. Elle met en réseau 7 médiathèques.

Elle dispose d'une ludothèque avec un accueil fixe et des accueils itinérants sur toutes les communes.

La politique menée en matière de développement de la musique dans l'ensemble du territoire a conduit à la création d'une école de musique intercommunale qui compte près de 300 élèves répartis sur trois communes (Jaunay-Clan, Marigny-Brizay et Saint-Georges-lès-Baillargeaux). Un soutien spécifique est également apporté à la commune de Vendevre-du-Poitou qui ne dispose pas de coordonnateur.

De la même façon, **la labellisation de plusieurs associations sportives** à l'échelon communautaire permet de mutualiser certains équipements et d'apporter un service de qualité aux utilisateurs. Il en est ainsi pour le rugby, le basket, le taekwondo, le Groupement de jeunes Val vert Foot et le hand ball. Il a ainsi été choisi de répartir les équipements dans le périmètre communautaire afin que les associations disposent d'équipements adaptés à leur activité.



 Saint-Georges-lès-Baillargeaux

Compte administratif 2016

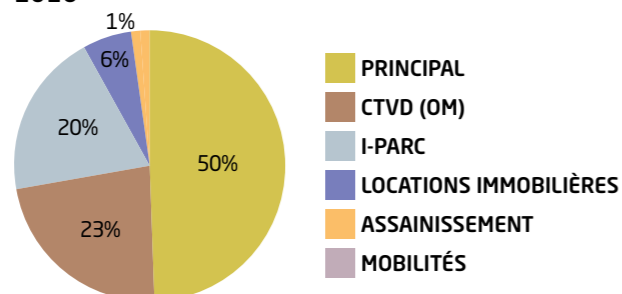
1 : LES GRANDS ÉQUILIBRES

En recettes et en dépenses, le budget de la Communauté communes Val Vert du Clain consolidé (budgets annexes compris) s'élève à 21,2 millions € (M €) :

	Recettes en €		Dépenses en €	
	Montant	Répartition	Montant	Répartition
Principal	13 144 863	65,2%	13 302 020	67,4%
CTVD	3 058 950	15,2%	2 024 157	10,3%
Locations Immobilières	155 099	0,8%	485 279	2,5%
Assainissement	151 154	0,7%	52 327	0,3%
Mobilités	-	0,0%	18 591	0,1%
I-Parc	3 655 539	18,1%	3 860 530	19,6%
TOTAL	20 165 605	100%	19 742 904	100%

En dépenses, la répartition entre le budget principal et les budgets annexes (BA) s'établit de la manière suivante :

Les dépenses Investissement et Fonctionnement réalisé 2016



2 : LES CHIFFRES MARQUANTS EN 2016 PAR BUDGET

1. LE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	5 557 437,80 €	Recettes réelles	5 717 270,00 €
Personnel	2 169 768,37 €	Impôts et taxes	3 614 506,00 €
Autres charges	734 777,59 €	Subventions	-
Fonctionnement courant	1 831 008,58 €	Produits des services	1 721 857,00 €
Atténuations produits	275 275,00 €	Produits exceptionnels	380 907,06 €
Charges financières	436 038,78 €		
Charges exceptionnelles	46 490,99 €		
Provision Clients douteux	64 078,49 €		
Résultat de fonctionnement 2016 : 1 950 637,14 €			

BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	6 109 792,15 €	Recettes réelles	4 787 384,56 €
Immobilisations	5 047 465,07 €	Dotations	2 253 472,35 €
Subventions	62 455,08 €	Subventions	1 083 286,21 €
Emprunts	883 356,00 €	Emprunts	1 450 626,00 €
Chapitre 26	116 515,00 €		
Résultat d'investissement 2016 : 1 322 944,40 €			

Réalisations 2016 et Reports

Les principales dépenses d'investissement mandatées et engagées en 2016 - 5 047 K€ :

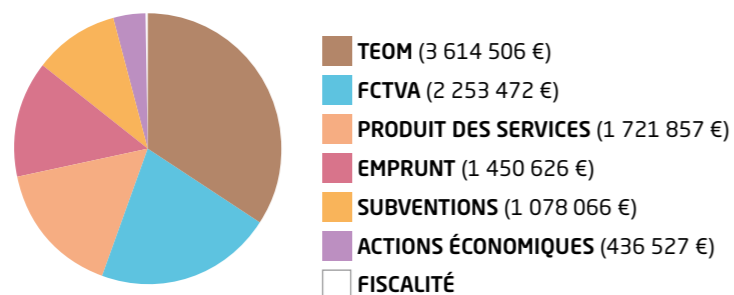
- Travaux de voirie des communes et aménagements de 2 lotissements : 2 792 K€
- Voies vertes : 332 K€
- Espace culturel Mérové (Saint-Georges) Solde sur un total de 1 000 K€ : 600 K€
- Atelier d'accueil I- Parc (construction) : 395 K€
- Aménagement du Prieuré (St Léger) : 139 K€
- Ludothèque (Jaunay- Marigny) 218 K€
- Pôle Environnement des Millas : 368 K€

Dont 110 K€ pour l'achat d'une nouvelle benne OM

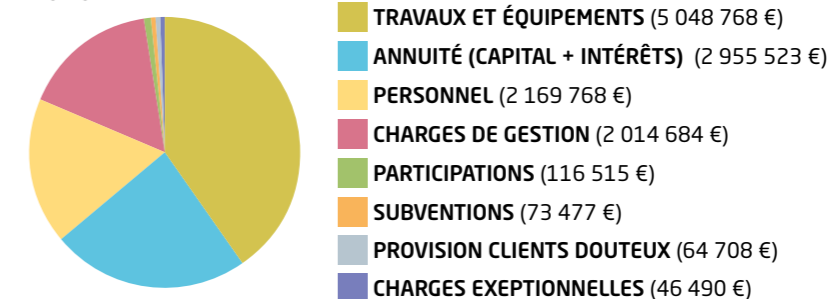
- Divers investissements : 203 K€

2. LES PRINCIPALES COMPÉTENCES ET BUDGETS ANNEXES

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



2.1 Le budget Collecte - Traitement - Valorisation des déchets (CTVD)

La Communauté de communes Val Vert du Clain s'appuie sur le savoir-faire en régie et sur deux Sociétés d'économie mixte (SEM) :

- la SEM Val Vert Tri
- la SEM TransVal.

Cette compétence consiste à la collecte en porte-à-porte, la gestion de la déchetterie, le tri des déchets, leur valorisation ainsi que le transfert vers l'enfouissement. La collecte est mise en place depuis 1984, conteneurisée depuis 1996. En 2016, il a été collecté 3 511 tonnes d'ordures ménagères et 963 tonnes de collecte sélective

La Communauté de Communes Val Vert du Clain perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. Cette collecte est organisée en fonction de la fréquence de ramassage. Le taux de 12,24% a été reconduit en 2016. Le produit de la TEOM est de 1 738 K€ en 2016 en augmentation de 3,55 % par rapport à 2015.

Certains déchets, en particulier ceux transitant par la déchetterie, disposent d'une filière propre de valorisation (plateforme de compostage...).

La station de valorisation biologique, première installation départementale certifiée, produit un compost dont l'intérêt agronomique est reconnu. Elle fonctionne au minimum 6 mois de l'année avec un tonnage réceptionné de 5 932 tonnes de déchets verts et 3 180 tonnes de boues en 2016.

2.2 Le BA de lotissement : la zone d'activités I-Parc (3 860,5 K€)

Ce budget annexe répond à une comptabilité de lotissements avec gestion de stocks, d'où un montant important en opérations pour ordre. Contrairement aux budgets tant administratifs qu'industriels et commerciaux, les écritures réelles figurent en section de fonctionnement, qu'elles concernent le fonctionnement que l'investissement. Seuls les remboursements du capital des emprunts et la constatation de recettes par la voie de l'emprunt entrent en écritures réelles sur l'investissement.

Ce budget annexe comprend toutes les opérations liées au Parc d'activités Téléport 9 Futuroscope situé en bordure de la RD910 entre Poitiers et Châtelleraut (Val Vert du Clain, équipé en voirie et en fibre optique).

Plusieurs entreprises sont déjà implantées sur la zone de 10 hectares, une extension du parc est possible. Actuellement, il reste une dernière parcelle à vendre, estimée à 1 145 K€ (après la vente 2017), avec possibilité de la diviser en lots.

Surface de la zone d'activités I- Parc : 36 000 m² + extension 1 : 45 000 m² + extension 2 : 82 000 m²



Château Couvert
Jaunay-Marigny

3 : L'ENCOURS DE LA DETTE

Présentation consolidée de l'évolution de l'encours du budget principal et du budget annexe Lotissement I-Parc (devenu en 2017 Lotissement I-Parc téléport 9 n° 15)

Encours de la dette au 31/12/N en K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget Principal	9 326,1	9 105,0	9 930,7	10 856,3	10 819,9	10 795,2	14 648,1	15 838,1
Maison de Pays	50,6	28,1	4,4	-	-	-	-	-
Atelier relais	801,5	476,5	444,9	412,0	380,0	348,0	Dette intégrée dans budget principal	
CAI	204,1	189,4	181,8	174,1	166,4	158,7		
Immeuble de bureaux Passerelle	406,1	384,5	362,8	347,9	333,0	318,1		
centre de Tri	1 310,1	1 212,3	dette intégrée dans budget principal depuis 2011					
SV Biologique	553,1	636,5						
Centre aquatique	883,1	864,5	845,1	824,7	804,3	783,9		
Résidences du Lac								
sous - total	13 534,7	12 896,8	11 769,7	12 615,0	12 503,6	12 403,9	14 648,1	15 838,1
Zone I-Parc	1 850,0	1 900,0	1 900,0	1 900,0	1 900,0	1 000,0	949,1	896,3
TOTAL	15 384,7	14 796,8	13 669,7	14 515,0	14 403,6	13 403,9	15 597,2	16 734,4
Évolution		-3,82%	-7,62%	6,18%	-0,77%	-6,94%	16,36%	7,29%

VIENNE ET MOULIÈRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET MOULIÈRE

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

AUTRES COMPÉTENCES

- Soutien aux communes (conseils, formations...) dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, promotion et développement des solutions « libres », mutualisation de ressources informatiques
- Aménagement numérique

Réalisations par compétence

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 : ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CCVM contribue au développement des entreprises.

L'hôtel d'entreprises à Saint-Julien-l'Ars a pour objectif de proposer des locaux en location aux artisans. Le bâtiment de 600 m² comporte 4 locaux de 100 m² environ et 1 de 200 m².

Hôtel d'entreprises



CHIFFRES CLÉS

→ **17** porteurs de projets accompagnés dans le cadre de l'Atelier de la création

CHIFFRES CLÉS

→ Le volume de déchets collectés en porte-à-porte en 2016 représente

2 312,96 tonnes, soit environ

180,45 kg/hab. (moyenne nationale : 360 kg/hab.).

→ Basées sur l'apport volontaire, les trois déchetteries, situées à Bonnes, Saint-Julien-l'Ars et Sèvres-Anxaumont, ont comptabilisé

48 272 passages en 2016.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Cette compétence comprend notamment plusieurs missions :

- collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés
- création et aménagement de déchetteries
- création, balisage et promotion des sentiers de randonnée.

En matière de déchets ménagers et assimilés, plusieurs matériels ont été acquis en 2016 :

- acquisition d'une benne fermée de 27 m³ avec toit coulissant et d'une benne ouverte de 10 m³ pour les gravats
- acquisition de 7 bacs roulants 660 L pour les ordures ménagères et mise en place sur les points concernés de la commune de Savigny-l'Évescault et Saint-Julien-l'Ars avec information riverains (boîtage) sur la modification de la présentation à la collecte (résolution des points noirs)
- acquisition de 40 bigbags afin de trier le polystyrène.

Des randonnées « Les quatre saisons des paysages » et des animations ont été organisées en 2016 en lien le Conseil de développement : forêt et paysages, découvertes en Vienne et Moulrière. L'objectif est de faire découvrir le territoire aux habitants et visiteurs, de poser un autre regard sur leur environnement, la culture et l'histoire locale, de faire la promotion des produits locaux.

Déchetterie de Saint-Julien-L'Ars



2 : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Au titre de l'action sociale, la CCVM met en œuvre des actions en matière de la petite enfance, la jeunesse, de l'insertion professionnelle et de la politique du logement.

Concernant la petite enfance, 2016 a été la première année de fonctionnement de la Maison de la petite enfance (MPE) qui a ouvert le 24 août 2015 à Sèvres-Anxaumont. Trois services y sont proposés :

- un multi-accueil de 20 places
- un relais assistantes maternelles (RAM)
- un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).

Chaque parent est reçu au sein de la structure pour déposer son dossier, poser ses questions et faire une visite. Les retours des parents concernant le fonctionnement de la structure et l'accueil des enfants sont très positifs. Ceux qui sont en recherche d'un mode de garde apprécient particulièrement la proximité des bureaux du multi-accueil et du RAM pour étendre cette recherche.

En 2016, 86 familles ont fait appel au RAM pour leur recherche de mode de garde et 67 d'entre elles ont signalé avoir trouvé une solution, dont 50 sur le territoire Vienne et Moulière.

Le territoire compte 109 assistantes maternelles agréées en activité pour un total de 377 places offertes (dont 22 places en périscolaire). En décembre 2016, 38 places à la journée étaient disponibles sur le territoire ce qui correspond à 10% des places offertes.

En matière d'insertion socio-professionnelle, la CCVM finance une permanence à la Mission locale d'insertion à Saint-Julien-l'Ars et lui verse une subvention annuelle de 15 000 €. En outre, elle valorise la mise à disposition de locaux sur le domaine de la Brunetterie à l'association Vienne et Moulière Solidarité (valorisation de 5 000 €).



Maison de l'enfance

CHIFFRES CLÉS

→ La CCVM contractualise avec l'association du Centre socioculturel de la Blaiserie de Poitiers dans le cadre du projet Mobilité (location de scooters pour l'aide aux déplacements)
Coût annuel :

1 500 €

CHIFFRES CLÉS

→ **195** permissions de voirie en 2016.

→ Montant des travaux de voirie de la CC :

396 800 €
en investissement

279 600 €
en fonctionnement.



La Brunetterie

En 2016, la CCMV a poursuivi les actions sociales suivantes :

- la gestion des accueils collectifs de mineurs de 3 à 17 ans a été confiée à la Ligue de l'enseignement, suite à une consultation, pour un montant de 150 100 € pour 1 an
- un soutien financier de 25 000 € au fonctionnement de l'école de musique intercommunale
- une aide de 204 € au fonctionnement de la Banque alimentaire assuré par des bénévoles, la souscription d'un contrat d'assurance pour la protection des bénévoles et une participation financière à la distribution de laitage
- le Contrat éducatif local avec Jeunesse et Sports et Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole (MSA)
- une convention avec le Centre Hospitalier Laborit de Poitiers pour l'accueil de l'Unité des troubles du langage (loyer annuel 24 000 €).

Enfin, **dans le cadre de la politique du logement**, la CCMV gère des logements conventionnés du domaine de la Brunetterie (14 logements).

3 : CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

La Communauté de communes exerce la compétence voirie pour l'ensemble des travaux d'investissement et de fonctionnement qui sont confiés à des entreprises.

En complémentarité, la CCMV exerce les missions suivantes : coordination des travaux avec les concessionnaires, comptage, radar pédagogique.

4 : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE

Les équipements sportifs de la CCMV sont les suivants :

- dojo-salle de gym à Saint-Julien-l'Ars
- halle de tennis à Saint-Julien-l'Ars
- gymnase à Tercé
- piscine à Bonnes

En matière d'entretien d'équipements sportifs, plusieurs travaux ont été conduits à la piscine située à Bonnes :

- réalisation d'une plage en béton
- installation d'une nouvelle moquette solaire.

Cette compétence comprend la mise en œuvre d'une politique culturelle communautaire. Plusieurs manifestations culturelles ont été organisées dans le cadre de la manifestation Musique et Contes 2016 et des Journées européennes du patrimoine (JEP).

CHIFFRES CLÉS

→ **9 328** entrées à la piscine ont été comptabilisées dont 1 171 via le camping.

→ Subvention de **27 000 €** à l'École de musique

Piscine de Bonnes



Journée Jeune Public

Une saison culturelle de 8 spectacles tout au long de l'année a été mise en place sur toutes les communes du territoire :

- 12 mars / Savigny-l'Evescault / La Quincaille
- 2 avril / La Chapelle-Moulière / Patricia Prévost et Michel Précastelli
- 21 mai / Sèvres-Anxaumont / Le Pacific Big Band
- 4 juin / Pouillé / Journée Jeune Public
- 24 septembre / Liniers / Non Stop Tango
- 8 octobre / Tercé / Alain Chamfort
- 5 novembre / Lavoux / Octave et Anatole
- 26 novembre / Bonnes / Les Voizins team

AUTRES COMPÉTENCES

1 : AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La CCVM a conventionné avec le Département pour la mise en œuvre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). La première tranche de travaux consistant à l'équipement en fibre du répartiteur de Lavoux a été réalisée.

Dojo



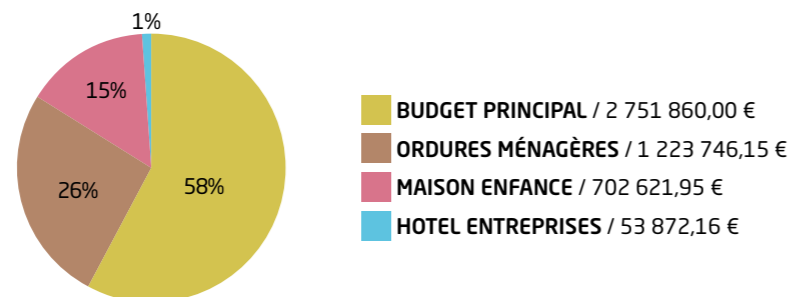
Compte administratif 2016

1 : LES GRANDS ÉQUILIBRES

En recettes et en dépenses, le budget de la Communauté communes de Vienne et Moulière consolidé (budgets annexes compris) s'élève respectivement à 5,18 millions € (M €) et à 4,73 M € :

	Recettes	%	Dépenses	%
Principal	3 046 192,34 €	59%	2 751 860,00 €	58%
Om	1 316 902,54 €	25%	1 223 746,15 €	26%
Hôtel entreprises	75 873,54 €	1%	53 872,16 €	1%
Maison enfance	744 509,60 €	14%	702 621,95 €	15%
TOTAL	5 183 478,02 €	100%	4 732 100,26 €	100%

En dépenses, la répartition entre le budget principal et les budgets annexes (BA) s'établit de la manière suivante :



2 : LES CHIFFRES MARQUANTS EN 2016 PAR BUDGET

1. LE BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	1 733 700,00 €	Recettes réelles	2 236 095,00 €
Personnel	509 750,00 €	Impôts et taxes	1 289 150,00 €
Autres charges	162 330,00 €	Subventions	820 505,00 €
Fonctionnement courant	777 660,00 €	Produits des services	98 540,00 €
Atténuations produits	193 980,00 €	Produits exceptionnels	27 900,00 €
Charges financières	8 440,00 €		
Charges exceptionnelles	81 540,00 €		
Résultat de fonctionnement 2016 : 502 395 €			

BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	689 415,00 €	Recettes réelles	408 870,00 €
Immobilisations	451 520,00 €	Dotations	211 855,00 €
Subventions	94 380,00 €	Subventions	196 205,00 €
Emprunts	143 515,00 €	Emprunts, dettes	810,00 €
Résultat d'investissement 2016 : 280 545 €			

Les recettes de fonctionnement

Les taux de fiscalité sont inchangés entre 2015 et 2016.

	2015	2016	Variation
Habitation	5,57	5,57	0%
Foncière (bâti)	4,09	4,09	0%
Foncière (non bâti)	10,09	10,09	0%
CFE	5,36	5,36	0%

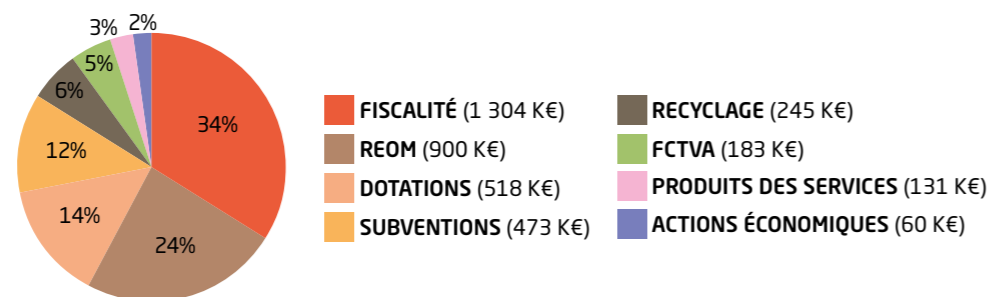
Les dépenses des investissements

Les principales dépenses d'investissement 2016 :

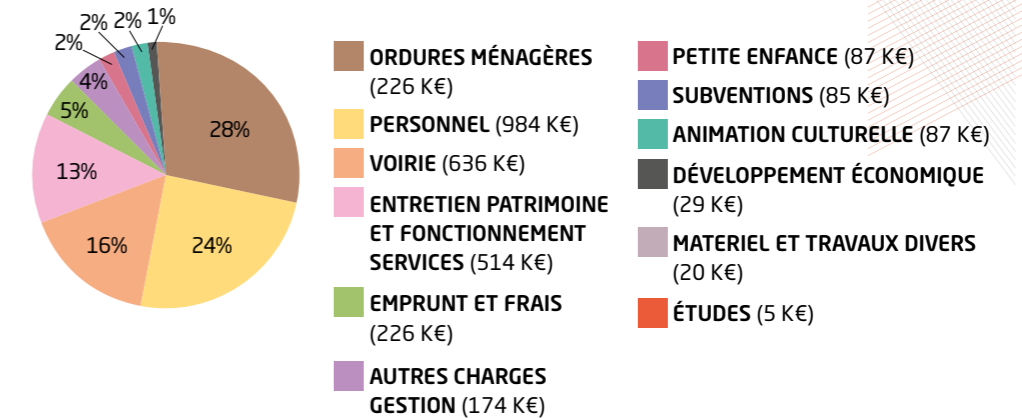
- travaux de voirie
- gros travaux de bâtiments
- participation au SDTAN
- acquisition et remplacement matériel.

2. LES PRINCIPALES COMPÉTENCES ET BUDGETS ANNEXES

Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement 2016



Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement



Le budget relatif aux ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le mode de financement du service ordures ménagères, sur le territoire de la Communauté de communes Vienne et Moulière est unique : la redevance (REOM).

Depuis le 1^{er} janvier 2004, toutes les communes sont collectées une fois par semaine (C1) pour les ordures ménagères et une fois toutes les deux semaines en alternance (C 0,5) pour les emballages et les journaux-magazines

Le volume de déchets collectés en porte-à-porte en 2016 représente **2 312,96 tonnes**, soit environ **180,45 kg/hab.** (moyenne nationale : 360 kg/hab.).

52 bornes à verre réparties sur l'ensemble du territoire permettent de **471,61 tonnes**, soit 36,79 kg/hab/an en 2016.

Les trois déchèteries, situées à Bonnes, Saint-Julien-l'Ars et Sèvres-Anxaumont, ont permis de collecter **5 525,5 tonnes**.

Les ordures ménagères sont traitées, avec valorisation énergétique, par l'usine d'incinération de Grand Poitiers.

Déchetterie de
Sèvres-Anxaumont



3 : L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de **1,8 million €.**

Encours de la dette au 31/12/N	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	1,4	1,3	1,9	1,7	1,6	1,4	1,5	1,7	1,6
Hôtel d'entreprises	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
TOTAL	1,8	1,6	2,2	2	1,9	1,7	1,8	1,9	1,8
Évolution		-11,1%	37,5%	-9,1%	-5,0%	-10,5%	5,9%	5,6%	-5,3%

La Chapelle-Moulière





PERSPECTIVES 2017

- **1^{er} janvier 2017** : création d'un nouvel EPCI (fusion de 5 EPCI) dénommé « Grand Poitiers Communauté d'agglomération » (GPCA)
- **12 janvier** : Conférence des Maires (à Lusignan)
- **16 janvier** : Conseil communautaire d'installation
- **23 janvier** : second Conseil d'installation
- **17 février** : Conseil communautaire
Examen du Rapport d'orientations budgétaires (ROB)
Délibération sur l'extension des compétences en vue du passage en CU
- **31 mars** : Conseil communautaire
Vote du 1^{er} budget du nouvel EPCI
Délibération sur la transformation en CU
- **D'avril à juin** : délibération de chaque commune suite à la délibération sur la transformation en CU
- **Juillet** : arrêté préfectoral arrêtant les statuts d'une CU pour le nouvel EPCI
- **Juillet** : entrée en vigueur de l'organisation dite définitive
- **Fin 2017 - début 2018** : mise en place des Centres de ressources
- **1^{er} janvier 2018** : mise en vigueur des règles de gestion RH harmonisées

PERSPECTIVES 2017

Après les Conseils d'installation et la formalisation des délégations, le 1^{er} trimestre sera en grande partie consacré à la **préparation des nouvelles instances**, de la mise en place du cycle Conférence des Maires - Bureau communautaire - 10 Commissions communautaires - Conseil communautaire et à la **préparation du 1^{er} budget** du nouvel EPCI qui fusionne 5 budgets. Il convient d'ajouter un travail lié à la gestion des factures avant de se doter d'une politique achat sur le nouveau territoire et de mutualiser les achats.

Le nouvel EPCI a des impacts sur d'autres instances.

La création du nouvel EPCI entraîne la nécessité d'organiser des élections professionnelles afin de désigner les nouveaux représentants du personnel au sein des instances consultatives. Ces élections auront lieu le 30 mai 2017 et concerneront les instances communes à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, à la Ville de Poitiers et au CCAS de Poitiers. Suite à ces élections, le premier Comité technique du nouvel EPCI pourra se réunir. Il examinera notamment le projet d'organisation définitive.

Les commissions intercommunales de sécurité et d'accessibilité de Grand Poitiers sont devenues caduques au 31 décembre 2016. Si la Préfecture le demande et que Grand Poitiers Communauté d'agglomération et les 40 communes en sont d'accord, il faudra organiser la mise en place de ces commissions à l'échelle du nouveau territoire.

Au cours du 1^{er} semestre, **plusieurs projets structurants** pour la future CU seront approfondis :

- le périmètre géographique et organisationnel des centres de ressources en lien avec les politiques publiques concernées par la proximité
- l'animation pour l'élaboration du Projet de territoire et la préparation du renouvellement du Conseil de développement responsable
- la préparation de l'organisation dite définitive
- la poursuite des CLETC pour un territoire à 40 communes
- la fonction accueil, les communes étant appelées à être les portes d'entrée de la future CU.

La gestion des politiques publiques sera fortement impactée par un périmètre modifié.

Pour illustration :

- la réflexion sur les compétences facultatives relatives aux politiques Petite enfance – Enfance – Jeunesse

- les relations avec les Syndicats (SIVEER, SIMER, etc.)
- la définition des Zones d'activités économiques (ZAE) à transférer à GPCA
- la stratégie touristique
- l'extension de la prestation de service relative à l'instruction des autorisations d'occupation des sols
- la gestion des documents d'urbanisme.

Sur ce dernier point, si les communes concernées le souhaitent, GPCA poursuivra la conduite des 25 procédures d'évolution des documents d'urbanisme, initiées soit par les communes soit par Grand Poitiers. Elles se décomposent comme suit :

- 13 révisions de PLU
- 7 élaborations de PLU
- 5 modifications de PLU.

Par ailleurs, comme seules les 13 communes de Grand Poitiers sont couvertes par un programme local de l'habitat (PLH), la question se posera d'élaborer un PLH sur les 40 communes.

À partir du 1^{er} janvier 2017, des équipements culturels d'intérêt communautaire seront transférés au nouvel EPCI tels que le Conservatoire à rayonnement régional (CRR), la Médiathèque, les Beaux-Arts. Cette situation nouvelle va imposer un important travail d'harmonisation de la grille tarifaire du CRR dans la perspective de l'année scolaire 2017/2018. La Médiathèque sera amenée à jouer un rôle moteur dans l'élaboration d'une politique de développement de la lecture publique sur le nouveau territoire de Grand Poitiers.

Pour accompagner les changements internes, de nouveaux magazines internes seront conçus :

- « Un pour tous », trimestriel dont le rédactionnel évoque les activités et compétences intercommunales, distribué à tous les agents de l'EPCI, du CCAS et des 40 communes,
- « Tous pour un », même fréquence que le premier, diffusé en alternance et couvrant les sujets municipaux (incluant les activités du CCAS), distribué aux agents de l'EPCI, du CCAS et (à terme) des communes en service commun.

Enfin en 2017, **plusieurs signatures de contrats** avec des institutions sont prévues : la signature du contrat ACTIV avec le Département de la Vienne, celle du contrat de territoire et d'attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, celle du Contrat de ruralité avec la Préfecture.



**Grand Poitiers
Communauté
d'Agglomération**

15 place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS Cedex
Tél. 05 49 52 35 35

GRAND POITIERS
Communauté d'agglomération